

SOLVENCY AND FINANCIAL CONDITION REPORT

Rapport Narratif Solvabilité 2

2017 

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| SYNTHESE | 4 |
| A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS | 6 |
| A.1 Activité | 6 |
| A.1.1 Périmètre | 6 |
| A.1.2 Présentation générale | 6 |
| A.2 Performance associée aux portefeuilles de contrats | 8 |
| A.3 Performance associée aux activités de placements | 9 |
| A.3.1 Revenus et charges générés par les portefeuilles de placements y compris fonds propres | 10 |
| A.4 Autres produits et charges | 10 |
| B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE | 11 |
| B.1 Information générale sur le système de gouvernance | 11 |
| B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance..... | 11 |
| B.1.2 Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence | 15 |
| B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération..... | 15 |
| B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées | 20 |
| B.2 Exigences de Compétence et d'Honorabilité | 20 |
| B.2.1 Dispositions de Predica en matière de compétence et d'honorabilité | 20 |
| B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité | 21 |
| B.3 Système de gestion des risques | 22 |
| B.3.1 Dispositif de gestion des risques | 22 |
| B.3.2 Dispositif ORSA..... | 23 |
| B.4 Système de contrôle interne | 24 |
| B.5 Fonction audit interne | 25 |
| B.6 Fonction actuarielle | 26 |
| B.7 Sous-traitance | 26 |
| B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe..... | 26 |
| B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales | 27 |
| B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes | 27 |
| C. PROFIL DE RISQUES | 29 |
| C.1 Introduction | 29 |
| C.2 Risque de souscription Vie | 30 |
| C.2.1 Exposition aux principaux risques | 30 |
| C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque | 30 |
| C.2.3 Principales concentrations | 30 |
| C.2.4 Sensibilités | 31 |
| C.3 Risque de marché | 31 |
| C.3.1 Exposition aux risques | 31 |
| C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque | 32 |
| C.3.3 Concentration | 33 |
| C.3.4 Sensibilités | 33 |
| C.4 Risque de contrepartie | 34 |
| C.4.1 Exposition aux risques | 34 |
| C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque | 35 |
| C.4.3 Principales concentrations | 35 |
| C.5 Risque de liquidité | 35 |
| C.5.1 Exposition aux risques | 35 |
| C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque | 35 |
| C.5.3 Sensibilités | 36 |
| C.6 Risque opérationnel | 36 |
| C.6.1 Exposition aux risques | 36 |
| C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque | 37 |
| C.6.3 Sensibilités | 38 |
| C.7 Autres risques significatifs | 38 |
| C.7.1 Exposition aux risques | 38 |
| C.7.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque | 38 |

| | |
|---|-----------|
| D. VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL | 39 |
| D.1 Introduction | 39 |
| D.1.1 Opérations en devises..... | 39 |
| D.1.2 Compensation des actifs et des passifs | 40 |
| D.1.3 Recours aux estimations et utilisation du jugement d'expert | 40 |
| D.1.4 Evènements postérieurs à la clôture | 40 |
| D.2 Actifs | 41 |
| D.2.1 Actifs incorporels et frais reportés | 42 |
| D.2.2 Immobilisations corporelles | 42 |
| D.2.3 Instruments financiers | 43 |
| D.2.4 Provisions techniques cédées..... | 43 |
| D.2.5 Impôts différés | 43 |
| D.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie | 43 |
| D.2.7 Créances financières non liées à l'assurance..... | 43 |
| D.3 Provisions techniques | 43 |
| D.3.1 Synthèse des provisions techniques | 43 |
| D.3.2 Principes de valorisation | 45 |
| D.3.3 Segmentation | 45 |
| D.3.4 Comptabilisation initiale..... | 45 |
| D.3.5 Principes généraux d'évaluation | 45 |
| D.3.6 Marge pour risque (Risk Margin)..... | 47 |
| D.3.7 Valorisation des cessions..... | 48 |
| D.4 Passifs hors provisions techniques | 48 |
| D.4.1 Provisions et passifs éventuels | 49 |
| D.4.2 Engagements envers le personnel..... | 49 |
| D.4.3 Dettes pour dépôts espèces des réassureurs..... | 49 |
| D.4.4 Impôts différés passifs..... | 49 |
| D.4.5 Passifs financiers..... | 49 |
| D.5 Méthodes alternatives de valorisation | 50 |
| E. GESTION DES FONDS PROPRES..... | 51 |
| E.1 Fonds propres | 51 |
| E.1.1 Politique de gestion des fonds propres | 51 |
| E.1.2 Fonds propres disponibles | 51 |
| E.1.3 Fonds propres éligibles | 54 |
| E.2 Capital de solvabilité requis (SCR)..... | 54 |
| ANNEXES – QRTS..... | 55 |

SYNTHESE

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1er janvier 2016 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 de la directive relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de Predica, filiale d'assurances vie détenue à 100% par Crédit Agricole Assurances, rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2017.

Le SFCR de Predica consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de Predica, de présenter le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer la solvabilité du groupe. Ce rapport a été présenté en Comité d'audit pour consultation et validé par le Conseil d'administration de Predica.

Activités et résultats

Predica, acteur majeur de l'assurance vie en France, est un assureur complet, diversifié au travers principalement de deux métiers : l'Épargne / Retraite et la protection des personnes de par sa gamme Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives. Les activités d'Épargne / Retraite représentent, en 2017, 90 % de son chiffre d'affaires. L'activité de la gamme de prévoyance complète, permettant de protéger le souscripteur ainsi que ses proches contre les aléas de la vie, constitue 10 % de son chiffre d'affaires en 2017.

Avec un chiffre d'affaires de 20 754 millions d'euros, stable par rapport à 2016 ; Predica démontre sa solidité dans un environnement concurrentiel et impacté par des taux bas persistants. Ces résultats témoignent du dynamisme commercial des réseaux en France et montrent la pertinence du modèle de bancassurance intégré dans lequel la compagnie s'inscrit, co-construit autour des réseaux des Caisses régionales du Crédit Agricole, de LCL et des banques du groupe Crédit Agricole en Europe.

Système de gouvernance

Predica s'est muni d'un système de gouvernance, adapté aux lignes d'activités de la compagnie, en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et assume au niveau du groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil est en lien avec la Direction générale, comprenant le Directeur général et un Directeur général délégué, second dirigeant effectif de Predica, et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de Predica et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité et les contrôle à intervalles réguliers afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité.

Profil de risques

Le profil de risque de Predica décrit par la suite dans la section C du présent rapport est le résultat de la cartographie des risques qui constitue l'outil principal permettant d'identifier les risques auxquels la compagnie est exposée. Les principaux risques sont les risques de marché et de souscription vie, liés à la prédominance des activités d'épargne et de retraite de Predica.

Compte tenu de son profil de risque, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital de la compagnie. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet, comme chacun des risques identifiés, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance en cas de déviation par rapport au cadre de gestion courante.

Valorisation à des fins de Solvabilité 2

Le bilan prudentiel de Predica est arrêté au 31 décembre 2017.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- a. les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- b. les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Predica a retenu comme base de valorisation de son bilan prudentiel les normes françaises.

Gestion des fonds propres

La politique des fonds propres mise en place chez Predica s'intègre pleinement dans la politique définie au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances. Cette politique est déclinée au niveau de chacune de ses filiales. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La politique de gestion des fonds propres de Predica s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du groupe défini et validé par son Conseil d'administration.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomerats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2017, le niveau des fonds propres éligibles s'élève à 15 875 millions d'euros, il permet de couvrir à hauteur de 3.5 fois le Minimum de Capital Requis (MCR) qui s'élève à 4 531 millions d'euros. Au 31 décembre 2017, le montant des fonds propres disponibles de Predica s'élève à 19 910 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 10 070 millions d'euros. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par Predica pour le calcul de son ratio de solvabilité, à l'exception de la clause de grandfathering des dettes subordonnées.

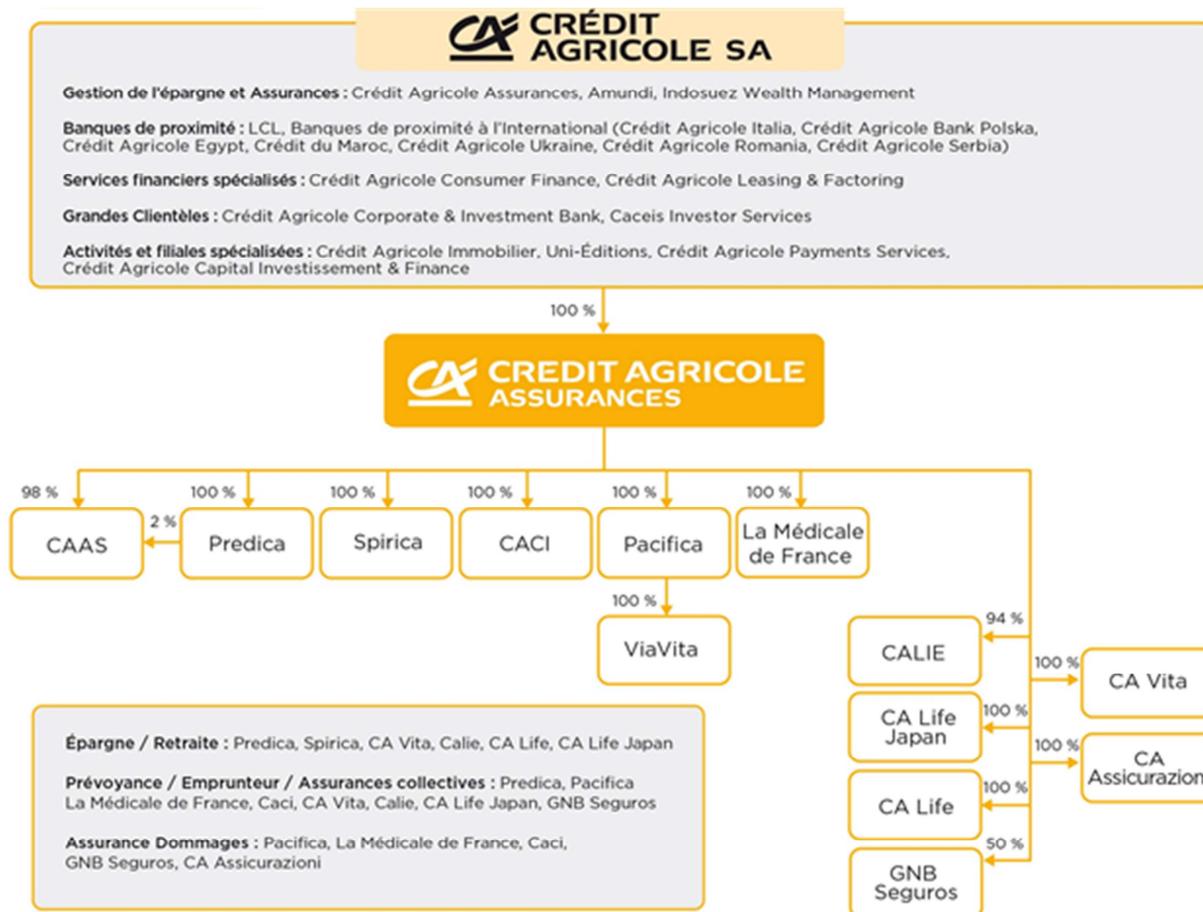
Ainsi à fin 2017, le ratio de solvabilité de Predica est de 198%.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.1 Périmètre

Predica, société anonyme française au capital de 1 029 934 935 euros siège au 50-56 rue de la Procession à Paris et administrée par un Conseil d'administration. Spécialisée dans la distribution des produits d'assurance de personnes, cette société s'inscrit dans l'organisation du groupe Crédit Agricole Assurances (groupe CAA), groupe d'assurance créé en 2009, par Crédit Agricole S.A. pour rassembler toutes ses activités d'assurance dans une structure unique.



Predica est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise au 61, rue Taitbout à Paris.

Elle est auditée par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit sis au 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine et Ernst and Young sis dans la Tour First, 1 place des Saisons à Courbevoie.

A.1.2 Présentation générale

Predica, acteur majeur de l'assurance vie en France

Predica, est devenue en 30 ans, un acteur majeur du marché de l'assurance vie en France. Créée, en 1986 pour développer l'assurance vie, dans le prolongement de l'activité d'épargne du réseau bancaire du Crédit Agricole, elle propose aujourd'hui une offre diversifiée afin de répondre au mieux aux enjeux sociétaux importants, tels que la retraite et la dépendance.

A

Predica est ainsi présente sur les grands métiers de l'assurance de personnes : l'Épargne / Retraite et la protection des personnes au travers de sa gamme Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives.

B

Historiquement positionnée sur les métiers de l'assurance vie, Predica élabore des solutions afin de permettre aux clients du groupe Crédit Agricole de se constituer une épargne et de préparer leur retraite ; les activités d'Épargne / Retraite représentent, en 2017, 90 % de son chiffre d'affaires.

C

Predica propose également une gamme de produits de prévoyance complète, permettant à ses clients de se protéger et de protéger leurs proches contre les aléas de la vie. Cette activité constitue 10 % de son chiffre d'affaires en 2017. Enfin, Predica exerce ses activités principalement en France.

D

Pour développer l'ensemble de ses activités, Predica s'appuie principalement sur ses deux réseaux partenaires, les Caisses Régionales du Crédit Agricole et LCL.

E

De nouveaux défis pour Predica dans un marché en pleine mutation

Dans un **contexte de taux bas persistant**, qui conduit les acteurs du secteur à adapter leur modèle et leurs offres en matière d'épargne, Predica a d'une part renforcé l'équilibre de ses activités en poursuivant son développement par la diversification de sa collecte en unités de compte (support euro-croissance et contrats vie-génération), l'accélération de son développement en prévoyance individuelle (notamment par l'internalisation des contrats d'assurance groupe des Caisses régionales) et par la création d'offres collectives en prévoyance / santé.

Face à de **nouveaux enjeux sociétaux**, notamment en matière de santé, retraite et dépendance, Predica a répondu, à la fois via des produits adaptés, par ses décisions d'investissements, en cohérence avec les domaines d'excellence du groupe Crédit Agricole (logement, économie de l'environnement, agriculture-agroalimentaire, santé-vieillessement) mais aussi par son engagement sociétal auprès des aidants familiaux.

Les **nouveaux usages de consommation** de ses clients, constituent un autre défi majeur pour Predica, qui l'a conduit à développer de nouvelles approches digitales dans le sillage du projet de Banque multicanale de proximité mis en place par sa société mère Crédit Agricole Assurances. Predica a engagé depuis quelques années la transformation de ses métiers, par la digitalisation de ses processus de vente et de gestion.

Participations détenues par Predica

Les sociétés (participations, filiales) détenues par Predica sont de deux natures : les premières, par leur objet social, proposent des services complémentaires à l'activité d'assurance de Predica (liste ci-dessous) ; les secondes (≈ 250 entités principalement SCI et SAS) correspondent à des investissements immobiliers, infrastructures, Private Equity, ...

| | | | |
|------------------------|--------|-----|----------------------------------|
| SOPRESA | FRANCE | 20% | Société de courtage en assurance |
| CAISSE LOCALE DE CORSE | FRANCE | 30% | Banque - Courtier assurance |
| UAF LIFE PATRIMOINE | FRANCE | 50% | Société de courtage en assurance |

A.2 Performance associée aux portefeuilles de contrats

A fin décembre 2017, Predica reporte un chiffre d'affaires de 20 754 millions d'euros, stable par rapport à 2016. En 2017 l'environnement de taux bas a continué de peser sur la rentabilité et la solvabilité des compagnies d'assurances. Cependant, outre le renforcement de ses réserves, Predica y répond en poursuivant la diversification de son mix-produits vers les activités de prévoyance tout en maintenant une croissance soutenue de sa collecte en unités de compte en épargne / retraite.

La performance de souscription vie illustrée dans les tableaux ci-dessous est présentée par lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 et ne prend pas en compte les produits financiers dont la performance est développée dans la section A3-Performance associée au portefeuille de placements.

| | 31/12/2017 | | | | | | Total |
|---|-------------------------------------|--|--|---|--|-----------------|----------|
| | Assurance santé (affaires directes) | Assurance avec participation aux bénéficiaires | Engagements d'assurance indexés ou en unités de compte | Autres engagements de (ré)assurance vie | Assurance santé (réassurance acceptée) | Réassurance vie | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | |
| Primes émises brutes | 277 | 13 407 | 4 250 | 1 555 | 304 | 962 | 20 754 |
| Primes acquises brutes | 277 | 13 407 | 4 250 | 1 555 | 304 | 962 | 20 754 |
| Sinistres bruts | (159) | (15 354) | (1 204) | (431) | (151) | (662) | (17 962) |
| Variation des autres provisions techniques brutes | (199) | (4 202) | (4 310) | (239) | (84) | (413) | (9 447) |
| Dépenses engagées (hors frais de placement) | (35) | (749) | (293) | (685) | (136) | (47) | (1 945) |
| Cessions en réassurance | 8 | - | - | (2) | - | - | 6 |

| | 31/12/2016 | | | | | | Total |
|---|-------------------------------------|--|--|---|--|-----------------|----------|
| | Assurance santé (affaires directes) | Assurance avec participation aux bénéficiaires | Engagements d'assurance indexés ou en unités de compte | Autres engagements de (ré)assurance vie | Assurance santé (réassurance acceptée) | Réassurance vie | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | | |
| Primes émises brutes | 235 | 14 396 | 3 048 | 1 487 | 271 | 1 308 | 20 745 |
| Primes acquises brutes | 235 | 14 396 | 3 048 | 1 487 | 271 | 1 308 | 20 745 |
| Sinistres bruts | (117) | (14 283) | (1 375) | (424) | (135) | (634) | (16 967) |
| Variation des autres provisions techniques brutes | (104) | (4 918) | (2 115) | (201) | (84) | (669) | (8 090) |
| Dépenses engagées (hors frais de placement) | (32) | (796) | (282) | (648) | (132) | (44) | (1 933) |
| Cessions en réassurance | 12 | - | - | (9) | - | - | 3 |

Épargne-Retraite

A fin 2017, le chiffre d'affaires des activités Epargne / Retraite s'établit à 18 619 millions d'euros, stable par rapport à fin 2016. Les contrats avec participation aux bénéficiaires enregistrent une baisse de 6,9% par rapport à fin décembre 2016 représentant désormais 65% des primes émises brutes pour un montant de 13 407 millions d'euros.

En revanche, Predica continue de renforcer la diversification de son mix-produits en faveur des unités de compte. La compagnie enregistre une croissance dynamique de sa collecte en unités de compte, qui, à fin 2017, contribue à hauteur de 20,5% du chiffre d'affaires Epargne / Retraite, soit 4 250 millions d'euros, en progression de 39% par rapport à fin 2016.

Les prestations servies s'élèvent à 17 220 millions d'euros, et concernent principalement les contrats d'épargne en euros (16 016 millions). Les provisions techniques brutes ont globalement été dotées de 8 091 millions d'euros en 2017. Ces dotations ont concerné principalement les provisions mathématiques des contrats d'épargne, mouvementées notamment par la collecte nette, les intérêts crédités aux contrats et la revalorisation des unités de compte

Les dépenses et frais engagés affectés à la ligne métier Epargne / Retraite sont principalement constitués par les commissions versées aux partenaires de Predica qui assurent la distribution mais également la gestion des contrats, la prise en compte des normes réglementaires et prudentielles et les investissements réalisés notamment dans les technologies numériques et plus spécifiquement la digitalisation des processus de gestion et de vente.

Cette activité, dont l'encours sous gestion représente plus de 247,4 milliards d'euros, poursuit son développement (+ 2.5 % en 2017), en accélérant la diversification vers les unités de compte.

Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives

En Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives, le chiffre d'affaires 2017 progresse de 8.6 %, pour s'établir à 2 136 millions d'euros, porté par l'assurance emprunteur, et grâce au développement des contrats obsèques et dépendance, ainsi que la concrétisation de nouveaux partenariats en assurances collectives.

En termes de nature d'engagement, Predica réalise près de 72 % de son chiffre d'affaires sur les couvertures décès proposées en assurance directe sur l'ensemble des produits de cette ligne métier. A noter que 14 % du chiffre d'affaires est obtenu par les activités en acceptation, principalement en assurance emprunteurs. Les 14 % restant sont réalisés sur les garanties qui couvrent les conséquences d'une maladie ou d'un accident présentes dans les offres de Prévoyance, Emprunteurs et Dépendance.

Les prestations servies sur cette ligne métier s'élèvent à 750 millions d'euros et portent principalement sur les risques décès avec 431 millions ainsi que sur les activités en acceptation et les garanties santé qui représentent respectivement 150 millions d'euros et 159 millions d'euros.

Les provisions destinées à couvrir les prestations issues des garanties santé et décès constituent les principales variations des autres provisions techniques de cette ligne métier.

Le niveau global de charges est largement couvert par le chiffre d'affaires traduisant ainsi la bonne tenue générale de cette ligne métier.

A.3 Performance associée aux activités de placements

Du point de vue des risques politiques, alors qu'un virage protectionniste était redouté en début d'année 2017 aux Etats-Unis, les décisions en ce sens sont, au final, restées très limitées. En zone euro, les risques pour l'intégrité des institutions européennes ont fortement diminué à l'issue des élections françaises du printemps. Dans le monde émergent, si l'année a été marquée par quelques tensions géopolitiques, le 19ème Congrès du Parti communiste chinois a donné une impression de stabilité et de nouvelles directions claires pour la politique économique. Ainsi, les surprises positives ont été particulièrement fortes et régulières en zone euro, une dynamique de croissance très robuste s'est maintenue aux Etats-Unis et en Chine et les autres pays émergents sont restés sur la trajectoire d'amélioration initiée en 2016. Le commerce mondial a rebondi.

En conséquence, en termes d'environnement macro-économique, l'année 2017 a été marquée avant tout par des chiffres économiques nettement meilleurs qu'attendu, montrant le déroulement d'un cycle de croissance bien synchronisé à l'échelle mondiale et concernant les marchés financiers, elle a été très positive pour les principaux indices d'actions tandis que les rendements obligataires sont restés presque stables aux Etats-Unis et ont légèrement progressé en Allemagne, taux de référence pour la zone Euro.

A.3.1 Revenus et charges générés par les portefeuilles de placements y compris fonds propres

| <i>(en M€)</i> | Produits financiers au 31/12/2017 | Produits financiers au 31/12/2016 |
|--------------------------|--|--|
| Taux | 5 185 | 5 609 |
| Actions / Foncière cotée | 1 052 | 809 |
| Opcvm | 678 | 585 |
| Immobilier | 475 | 262 |
| Autres | (145) | (147) |
| TOTAL | 7 244 | 7 118 |

A fin décembre 2017, les produits financiers générés par les placements des activités d'assurance ressortent à 7 244 millions d'euros, en hausse de 1,8% par rapport à fin 2016 porté principalement par la hausse des rendements des actifs immobilier et des actions.

A fin 2017, le portefeuille d'investissements de Predica est constitué à 78% d'obligations et autres titres obligataires, 6% en actions, 15% en fonds d'investissements de toute nature et 3% en immobilier.

Les revenus du portefeuille proviennent donc pour l'essentiel des revenus des actifs de taux, qui s'élèvent à 5 185 millions d'euros à fin 2017, en baisse de 7,6% par rapport à fin 2016 du fait de la diminution des coupons compte tenu de l'arrivée à échéance d'obligations à fort rendement.

En revanche, la hausse du rendement des actions et des actifs immobiliers en 2017 par rapport à 2016 résulte pour l'essentiel de la réalisation de plus-values dans un environnement de marché favorable.

Les charges des placements s'établissent à 145 millions d'euros, en diminution de 1,4% par rapport à 2016.

Par ailleurs, Predica détient au 31 décembre 2017 des actifs titrisés en direct à hauteur de 282,2 millions d'euros dont 45,3% de notation AAA.

A.4 Autres produits et charges

L'essentiel des autres produits et charges est composé par l'impôt et par les charges financières liées aux titres de dettes subordonnées.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Predica s'est muni d'un système de gouvernance en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage. Ce système de gouvernance contribue activement à la réalisation de ses objectifs stratégiques et ceux du groupe Crédit Agricole Assurances tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses risques compte tenu de leur nature, leur ampleur et de leur complexité.

B.1 Information générale sur le système de gouvernance

L'organisation générale de Predica est articulée autour :

- d'un Conseil d'administration et d'une Direction générale
- d'un fonctionnement hiérarchique (Directions, Départements, Services, Unités),
- et d'un fonctionnement transverse assuré par des comités.

L'appartenance au Groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par un fonctionnement sous forme de lignes métiers. Le rattachement du responsable des fonctions correspondantes au sein du groupe Crédit Agricole Assurances est :

- hiérarchique dans le cas de la fonction Contrôle périodique, Contrôle permanent et Risques, Juridique, Conformité ;
- fonctionnel dans le cas de la fonction centrale finances, de la fonction communication et des Ressources humaines.

Les responsables de ces sujets au sein de Predica effectuent un double reporting, d'une part à la Direction de l'entité du groupe Crédit Agricole Assurances dont ils dépendent, d'autre part au responsable de la ligne métier Groupe.

Par ailleurs, certaines fonctions de Predica sont mutualisées au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances comme celles qui sont assurées par la Direction des Investissements, la Direction de la Communication corporate ou encore par le département Communication clients. La Direction de l'Audit est aussi commune à toutes les entités du Groupe Crédit Agricole Assurances ainsi que la Direction des Ressources humaines et la fonction Achats.

B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance

B.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Predica, entreprise d'assurance régie par le code des assurances, est composé au 31 décembre 2017 de douze membres auxquels s'ajoutent deux censeurs.

Il se réunit en général cinq fois par an. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de ses pouvoirs, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il établit et approuve les différents rapports exigés. Il valide également les politiques. Le Conseil peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Le Conseil d'administration assume la responsabilité du respect des dispositions légales et réglementaires adoptées en vertu de la Directive Solvabilité 2 et veille à ce qu'une évaluation interne des risques et de la solvabilité soit menée au niveau de l'entité.

Le Conseil est responsable de l'efficacité du système de gouvernance des risques en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance au risque en approuvant les politiques principales de gestion des risques de l'entité.

A

B

C

D

E

A ce titre, il fixe et approuve l'organisation générale de l'entité, son système de gouvernance et de gestion des risques ainsi que son dispositif de contrôle interne. Il s'assure qu'ils sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations et les contrôle à intervalle régulier afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité. Il est ainsi impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entité, dans la fixation des limites et est régulièrement informé de leur respect.

Le Conseil est en lien avec la Direction générale et les responsables des fonctions clés.

Le Conseil entend directement les responsables des fonctions clés au moins une fois par an afin de prendre connaissance de leur bilan annuel et chaque fois que ceux-ci souhaitent l'informer d'un événement de nature à le justifier. Les responsables des fonctions clé participent par ailleurs à chaque réunion du Comité d'audit et des comptes qui rend compte de leurs travaux au Conseil.

B.1.1.2 Comités sous la responsabilité du Conseil d'administration

Comité d'audit et des comptes

Il est composé de quatre administrateurs. Assistent également aux réunions, les Commissaires aux comptes et toute personne en charge ou habilitée à reporter les questions relatives aux contrôles des risques, travaux d'audit, finances et comptabilité. Conformément au règlement intérieur, participent à ce Comité des représentants de la Direction des Finances, du Secrétariat Général, ainsi que les quatre responsables des fonctions clés.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'Administration ou du Directeur Général. Le Comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'administration et informe ce dernier sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit et des comptes prend en charge les questions relatives à la validation des comptes, suit les travaux de l'Audit, examine l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (veille au traitement adéquat des opérations significatives, des risques majeurs, à la cohérence de l'ensemble, etc.) et suit tout dossier stratégique à la demande de la Direction Générale et/ou du Président du Comité d'audit et des comptes et/ou du Président du Conseil d'administration pouvant avoir un impact majeur sur la situation financière de l'entité.

Comités exceptionnels

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier des questions spécifiques de sa compétence. Ces comités exercent leur activité sous sa responsabilité.

Depuis 2013, l'exercice des fonctions du Comité des rémunérations de Predica a été transféré au Comité des rémunérations de Predica.

B.1.1.3 Direction générale

En application des dispositions légales, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées au sein de Predica.

Le 29 juillet 2015, le Conseil d'Administration de Predica a nommé Frédéric THOMAS Directeur Général (de droit dirigeant effectif) à effet du 1er septembre 2015. La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

La Direction Générale de Predica fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'administration de Predica et rend compte à ce dernier de son action. Elle

supervise et pilote le fonctionnement du système de gouvernance des risques mis en place au sein de l'entité. Elle propose au Conseil les orientations stratégiques et établit les politiques que le Conseil approuve. Elle fixe des procédures décisionnelles efficaces, une structure organisationnelle qui indique clairement les lignes de reporting, assigne les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Elle est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne et s'assure notamment que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées pour l'entité. Elle veille à ce que les principales informations relatives à l'entité soient régulièrement reportées et correctement documentées, les principaux dysfonctionnements identifiés et les mesures correctrices mises en œuvre. Elle interagit de manière appropriée avec les comités mis en place au sein de l'entreprise, et notamment les responsables des fonctions clés.

B.1.1.4 Dirigeants effectifs

Le Conseil d'administration de Predica a désigné en sus du Directeur général, Dirigeant effectif de plein droit, un autre Dirigeant effectif, Henri LE BIHAN, Directeur général délégué. Le dirigeant effectif participe directement à la mise en œuvre des différentes missions assurées par la Direction générale (comme présentées ci-dessus).

B.1.1.5 Comités sous la responsabilité de la Direction générale

Le fonctionnement de Predica s'appuie sur un Comité exécutif et des Comités spécialisés (financiers, risques et contrôle interne, stratégie actif/passif, ...).

Le Comité exécutif (Comex) est l'instance stratégique de la Direction générale de Predica en charge de la validation des propositions d'orientations stratégiques faites au Conseil d'administration de Predica, des études et des choix sur les enjeux transverses de la Direction générale.

B.1.1.6 Fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mise en place au sein de Predica :

- une fonction gestion des risques,
- une fonction actuarielle,
- une fonction conformité,
- une fonction audit interne.

Ces fonctions-clés, disposant d'un responsable unique, éclairent et assistent la Direction générale et le Conseil d'administration de Predica dans l'animation du système de gouvernance. Elles disposent de l'autorité et de l'indépendance nécessaire à la bonne réalisation de leurs missions.

Fonction Gestion des Risques de Predica

Les principes d'organisation et de fonctionnement du dispositif de contrôle des risques de Predica ont été établis à partir des normes internes du groupe Crédit Agricole S.A. et complétés afin d'y intégrer les risques inhérents au- métier de l'assurance et les exigences découlant de la Directive Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Gestion des Risques vise à répondre au niveau de l'entité Predica aux enjeux suivants : disposer d'un cadre « risques » incluant notamment une stratégie risques, articulée avec le cadre d'appétence aux risques validé par le Conseil d'administration, mettre en place un système de maîtrise des risques (détection, mesure, dispositif d'alerte, contrôle, gestion et déclaration des risques et suivi des plans d'actions), qui intègre notamment la stratégie risques groupe Crédit Agricole

A

B

C

D

E

Assurances, couvre l'ensemble des natures de risque (techniques, financiers et opérationnels) et rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques et des éléments de maîtrise.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions

La **fonction gestion des risques** est placée sous la responsabilité du Directeur de la Direction des Risques, et Surveillance (DRS), qui est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques et Contrôles permanent du groupe et fonctionnellement au Directeur Général de Predica en tant que Responsable Contrôle Permanent et Risques (RCPR).

La fonction Gestion des risques de Predica s'appuie sur la contribution des autres fonctions clés (notamment la fonction actuarielle sur les risques techniques) et sur les dispositifs de contrôle interne de Predica.

Fonction Actuarielle de Predica

Rôles et responsabilités de la fonction Conformité

La fonction actuarielle porte un second regard sur l'ensemble des processus relatifs à la modélisation en lien avec la politique de provisionnement, la politique de souscription, la politique de réassurance et le système de gestion des risques. Ce second regard, formalisé dans des avis actuariels émis tout au long de l'activité, comprend l'analyse de la qualité des données ainsi que la revue de l'adéquation des hypothèses, des méthodes et des modèles utilisés.

Chaque année, la fonction actuarielle soumet aux instances de gouvernance un rapport de la fonction actuarielle qui détaille les principaux travaux menés et leurs résultats, notamment :

- ses conclusions sur le caractère adéquat des provisions techniques ;
- son avis sur la politique globale de souscription ;
- son avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- sa contribution au système de gestion des risques (contribution aux processus ORSA, d'appétence aux risques, de besoin en capital,...) ;
- ses recommandations sur la manière de remédier aux insuffisances identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions

La fonction actuarielle de Predica est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. La fonction actuarielle est distincte des fonctions opérationnelles en respect du principe de séparation des tâches. Le responsable de la fonction clef actuarielle est rattaché au directeur général délégué de Predica.

Fonction de la vérification de la Conformité de Predica

Les principes d'organisation de la fonction Conformité de Predica s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

Rôles et responsabilités de la fonction Conformité

La fonction conformité vise à prémunir Predica contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A. Cette fonction est centrée sur l'activité opérationnelle de Predica et traite notamment des domaines suivants : la conformité des nouvelles activités, nouveaux produits, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT), la prévention de la fraude, le respect des engagements professionnels en matière de déontologie.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions

Le responsable Conformité de Predica est rattaché hiérarchiquement au responsable Conformité du Groupe Crédit Agricole Assurances ; ce dernier rapporte fonctionnellement au Secrétaire Général, titulaire de la Fonction Clef Conformité, et hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe Crédit Agricole.

Le Responsable Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances assure la coordination pour le métier Assurances au travers d'instances d'échanges avec son homologue chez Predica.

Fonction Audit Interne de Predica

Rôles et responsabilités de la fonction

La Direction de l'Audit des Assurances (DAA) mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, portant sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Predica, incluant ses prestataires de service essentiels. Ses missions ont pour objet de s'assurer de la correcte mesure et maîtrise des risques, de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle, de la conformité des opérations et du respect des procédures, de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées, et enfin d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement. Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne Predica aux Directions Générales et Conseils d'administration de Predica et du groupe Crédit Agricole Assurances.

Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction Audit Interne est incarnée au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales françaises dont Predica, par le Directeur de l'Audit du Groupe Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs afin de garantir son indépendance, le Directeur de l'Audit du Groupe Crédit Agricole Assurances est rattaché hiérarchiquement à la Ligne Métier Audit Inspection du Crédit Agricole et fonctionnellement au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances. Ce dernier veille en particulier à ce que les moyens nécessaires lui soient alloués pour l'accomplissement de ses missions.

B.1.2 Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a pas eu de changement majeur en matière de comitologie.

Néanmoins plusieurs changements au sein du Conseil d'administration de Predica ont été enregistrés.

| | Membres |
|---|------------------------------------|
| Démission de mandat d'administrateur | Raphaël APPERT Olivier BELORGEY |
| Cooptation en qualité d'administrateur en remplacement de Raphaël APPERT (CA 27.07.2017) | Nicolas DENIS |
| Cooptation en qualité d'administrateur en remplacement d'Olivier BELORGEY (CA 31.10.2017) | Paul FOUBERT |
| Nomination en qualité de censeur (CA 09.02.2017) | Jean-Marie MALHERBE |

B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération

Predica s'est doté d'une politique de rémunération alignée avec celle du groupe Crédit Agricole Assurances et adaptée à sa structure interne. Predica s'est ainsi muni de pratiques de rémunération responsables qui le préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et ses salariés dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

B.1.3.1 Présentation générale et principales composantes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Conseil d'administration

Jetons de présence

Predica ne verse pas de jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

Informations sur les dispositifs ouvrant droits à des composantes variables de la rémunération

Les mandataires sociaux de Predica ne détiennent aucune option d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions. Predica n'ayant pas de titres de capital admis aux négociations, mais seulement des titres de créances, de tels éléments de rémunération en actions Predica ne sont donc pas attribués.

Dirigeants mandataires sociaux

Le mandat du Directeur général de Predica est effectué à titre gratuit. En effet, sa rémunération est assurée par Crédit Agricole S.A. en respect des dispositions applicables au sein du Groupe. Les dirigeants mandataires sociaux de Predica ne bénéficient pas d'avantages en nature, de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social. Ils sont cependant « personnels identifiés » (tels que défini dans la rubrique 'Rémunération des personnels identifiés) et les rémunérations perçues font l'objet d'un encadrement visant à garantir leur alignement avec les intérêts à long-terme de l'entreprise.

Principes généraux

La politique de rémunération du groupe Crédit Agricole Assurances est directement intégrée à la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A : elle est définie par la Direction générale du groupe, sur proposition de la Direction des Ressources humaines et après avis du Comité de contrôle des politiques de rémunération. Cette politique est examinée et validée chaque année par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Objectifs

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont le groupe a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Predica est ainsi élaborée en déclinaison des objectifs définis par le groupe tout en s'attachant à les adapter aux différentes catégories de collaborateurs et aux particularités du marché de l'Assurance.

Gouvernance

Par l'intermédiaire de la Direction des Ressources humaines, Predica met à la disposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Predica décline ainsi sa politique de rémunération selon les délibérations du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. émises après recueil des avis formulés par le Comité des rémunérations et le Comité de contrôle des politiques de rémunération du groupe. Ce dernier comité regroupe la Direction des risques et contrôle permanents groupe, la Direction de la conformité groupe et la Direction des ressources humaines groupe.

La Direction financière groupe intervient également dans la validation des modalités de détermination des résultats économiques de la rémunération variable des cadres dirigeants.

La définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération font enfin l'objet de mission d'audit par l'Inspection générale groupe.

En complément et afin de répondre aux obligations réglementaires, Predica a mis en place un comité de déclinaison des politiques de rémunération, rassemblant la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines.

B.1.3.2 Principales composantes de la politique de rémunération des collaborateurs et cadres dirigeants

Collaborateurs

La rétribution des collaborateurs repose sur les éléments suivants :

- Le salaire de base ;
- La rémunération variable individuelle ;
- La rémunération variable collective ;
- La rémunération variable long terme et différée ;
- Les périphériques de rémunérations (régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance santé).

Predica compare ses pratiques à celles des sociétés d'assurance et de réassurance du marché français et vise ainsi à positionner la rémunération globale de ses collaborateurs à la médiane des pratiques de marché.

La rémunération variable individuelle rétribue la performance du collaborateur et constitue une partie intégrante de la structure de rémunération annuelle. Elle repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année en tenant compte des conditions de mise en œuvre.

En réponse aux exigences réglementaires européennes (Solvabilité 2) mais également américaines (Volcker's rules), des règles de bonne conduite ont été intégrées à la politique de rémunération afin que les pratiques de rémunération :

- ne créent pas des incitations qui pourraient encourager les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts au détriment potentiel de leur client ;
- interdisent aux collaborateurs tout recours à une stratégie individuelle de couverture ou assurance de maintien de revenu ou de responsabilité civile qui compromettrait l'alignement sur les risques prévu par les dispositifs de rémunération variable.

Toujours en réponse aux exigences réglementaires fixées par Solvabilité 2, et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels occupant des fonctions clés est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les indicateurs servant à la détermination de leur rémunération variable ne prendront pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des entités dont ils assurent le contrôle.

La rémunération variable collective rétribue la performance collective de Predica. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement. Elle est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne pour la retraite collective.

A

B

C

D

E

Cadres dirigeants

Rémunération variable individuelle

Les cadres dirigeants de Predica bénéficient du programme de rémunération variable déployé au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. : la Rémunération Variable Personnelle (RVP), fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur.

Ce programme a été décliné et adapté aux cadres supérieurs de Predica qui bénéficient également d'une Rémunération Variable Personnelle. La RVP mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et individuels autour de quatre champs :

- Les résultats économiques ;
- Le capital humain ;
- Les clients internes / externes ;
- La société.

La rémunération variable attribuée est également directement impactée par la constatation de comportements non respectueux des exigences d'honorabilité, des règles et procédures de conformité et des limites de risques. Les niveaux de rémunération variable annuelle sont définis en pourcentage du salaire de base et sont croissants selon le niveau de responsabilité du dirigeant. Chaque cadre dirigeant, quel que soit son métier ou sa fonction, a une part de ses objectifs économiques assise sur des critères groupe, cette part dépendant de son niveau de responsabilité, l'autre part étant assise sur la base des objectifs économiques de son entité.

La rémunération variable long terme

Le plan de rémunération long terme mis en place par le groupe Crédit Agricole S.A. en 2011, prend la forme d'un plan d'attribution d'actions ou de numéraire indexé sous conditions de performance long terme. Les actions, sous réserve de la réalisation des conditions de performance, sont acquises définitivement par tiers au prorata temporis sur une période de trois ans. A la suite de l'acquisition définitive, une condition de portage pendant une période supplémentaire peut être imposée aux bénéficiaires.

Au terme de la période de différé, l'acquisition définitive des actions est liée à la réalisation de conditions exigeantes de performance durable, sur la base des critères suivants :

- la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale, mesurée par l'indice FReD.

Si les conditions de performance sont réalisées ou dépassées au terme de la période d'acquisition, 100% des droits attribués sont réputés acquis. En cas d'atteinte partielle des conditions de performance, un abattement est calculé de façon linéaire.

Chaque condition de performance porte sur un tiers de l'attribution initiale. Les directeurs généraux de Predica sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution est décidée annuellement sur proposition du Directeur général de Crédit Agricole S.A. Durant la période d'acquisition, les droits attribués seront effectivement acquis à chaque échéance du différé sous condition de présence dans l'entreprise ou si le bénéficiaire est dans l'une des situations suivantes :

- Mobilité interne au sein du groupe Crédit Agricole ;
- Départ en retraite ;
- Rupture du contrat de travail pour motif économique à l'initiative de l'employeur ;

- Départ pour incapacité / invalidité ;
- Changement de contrôle de la filiale ;
- Décès (son ou ses ayants droit recevront les droits en cours d'acquisition au titre de la dévolution successorale).

Informations sur les principales caractéristiques des régimes de retraite supplémentaire

Depuis 2011, les cadres dirigeants de Predica bénéficient de régimes de retraite supplémentaire, constitués d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- les cotisations cumulées des deux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (le régime de branche et le régime collectif d'entreprise), sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (dont 5% à la charge de l'employeur et 3% à la charge du bénéficiaire) ;
- les droits du régime additif à prestations définies sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre des régimes à cotisations définies. Ces droits sont égaux, sous condition de présence au terme, au produit d'un taux de pension compris entre 0,125% et 0,30% par trimestre d'ancienneté, dans la limite de 120 trimestres et de la rémunération de référence.

La rémunération de référence est définie comme la moyenne des trois rémunérations annuelles brutes les plus élevées perçues au cours des 10 dernières années d'activité au sein des entités de Crédit Agricole incluant la rémunération fixe d'une part et la rémunération variable d'autre part, cette dernière étant plafonnée entre 40% et 60% de la rémunération fixe, selon le niveau du dernier salaire. En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite est plafonnée, tous régimes confondus, à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date, et à 70% de la rémunération de référence.

Les droits constitués au sein du groupe antérieurement à la date d'effet du règlement en vigueur, sont maintenus et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application du règlement en vigueur et notamment, pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

Prime de performance sur objectifs des Cadres et Non Cadres

Les primes de performance reposent sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment). Elles ne rémunèrent pas la réalisation des missions liées à la fonction.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des primes de performance ; mais il est accompagné d'une appréciation qualitative sur la manière dont les objectifs ont été atteints (en termes d'autonomie, d'implication, d'incertitude, de contexte...) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs...).

La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des primes selon les situations. L'évaluation est formalisée dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation.

En synthèse, la prime de performance est variable d'un collaborateur à l'autre (y compris au sein d'une même catégorie) et d'une année sur l'autre. Cette variabilité pouvant aller jusqu'à zéro.

Rémunération des personnels identifiés

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines. Ce processus est sous la supervision du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. Les collaborateurs dits « personnel identifiés » couvrent les collaborateurs appartenant à une

A

B

C

D

E

catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque de par leurs fonctions exercées, à savoir :

- les mandataires sociaux et dirigeants effectifs ;
- les membres du comité exécutif de Predica ;
- le personnel exerçant les fonctions clés ;
- les responsables d'activité de souscription et de développement commercial ;
- les responsables des investissements.

B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les principales transactions significatives réalisées sur l'exercice 2017 sont :

Dividendes : L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice 2017 est marquée par les versements de dividendes à Crédit Agricole Assurances réalisés pendant l'année.

Au titre du résultat de l'exercice 2016, ont été versés en décembre 2016 un acompte sur dividende de 500 millions d'euros puis en juin 2017, un solde de 499 millions d'euros, dont 49,93 % a été versé en actions.

B.2 Exigences de Compétence et d'Honorabilité

Les règles d'appréciation et de justification de la compétence (individuelle et collective) et de l'honorabilité des personnes visées (Conseils d'administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) mise en place chez Predica s'intègrent pleinement dans les règles au niveau du groupe au sein de la « politique de compétence et d'honorabilité des compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole ».

Cette politique est revue annuellement et est modifiée si un évènement le justifie (ex : modification de règles d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité).

B.2.1 Dispositions de Predica en matière de compétence et d'honorabilité

Dispositions en matière de compétence

Appréciation de la compétence

L'appréciation de la compétence collective se fait au regard de l'ensemble des qualifications, des connaissances et des expériences de ses membres. Elle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Concernant l'appréciation de la compétence individuelle :

- **Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés** : l'appréciation de leur compétence, sur l'ensemble des 5 domaines s'agissant des dirigeants effectifs et sur leur domaine de responsabilité pour les responsables des fonctions clés, se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs, des expériences, des formations suivies qui sont détaillés dans le cadre du dossier d'agrément transmis à l'ACPR pour leurs fonctions exercées au sein d'une compagnie d'assurance.
- **Administrateurs** : l'appréciation de leur compétence sur l'ensemble des 5 domaines (cités précédemment) se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs et de leurs expériences et des agréments au titre des fonctions de dirigeants exercées.

Domaine de compétence

Les domaines de compétence énoncés par Solvabilité 2 sont au nombre de cinq aussi bien pour l'appréciation de la compétence individuelle que pour la compétence collective. Il s'agit des domaines de l'assurance, de la gestion, de la finance, de la comptabilité et de l'actuariat.

Le Conseil d'administration doit disposer collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance. Les compétences par domaine sont décrites dans la politique.

Dispositions en matière d'honorabilité

L'honorabilité est appréciée en vérifiant que chaque personne n'a pas fait l'objet de condamnation pour blanchiment, corruption, trafic d'influence, détournement de biens, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, faillite personnelle, etc. La réputation des personnes ainsi que leur intégrité sont aussi des éléments à prendre en considération dans l'évaluation.

Les personnes faisant l'objet d'une condamnation doivent cesser leur activité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est définitive.

La preuve est demandée pour justifier de l'honorabilité et consiste, a minima, en la production d'un extrait de casier judiciaire ou à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

Dispositions en matière de notification auprès de l'autorité de contrôle

L'ensemble des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés en activité fait l'objet d'une notification à l'autorité de contrôle ainsi que toute nomination ou renouvellement de poste

La Direction Juridique de chaque entité est en charge de recenser les informations nécessaires pour préparer les dossiers de notification auprès de l'ACPR.

B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité

Dispositif d'appréciation de la compétence

Compétence individuelle

Pour le recensement des diplômes, des mandats, des expériences et des formations suivies, un support a été mis en place. Ce support intitulé « Appréciation et justification Compétence / Expérience / Connaissance » est complété pour tous les administrateurs.

Ce support d'appréciation de compétence individuelle a été renseigné par les administrateurs fin 2015 puis fin 2017.

Les règles d'analyse de l'évaluation individuelle sont décrites dans la politique.

Compétence collective

En complément du support demandé pour l'appréciation de la compétence individuelle, un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de compétence attendu pour chacun des 5 thèmes est déployé auprès des administrateurs. Ce questionnaire est intitulé « auto-évaluation des connaissances liées à Solvabilité 2 ». Pour les administrateurs déjà en poste il doit être complété une seule fois à la mise en œuvre de Solvabilité 2. Pour les nouveaux administrateurs, il doit être complété lors de leur nomination.

A

B

C

D

E

Plan de formation

L'analyse des résultats des évaluations des compétences réalisées permet de déterminer les plans de formations à mettre en œuvre.

- **Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés** : dans le cadre de la prise de fonction et suivant les besoins identifiés, des plans de formations peuvent être proposés et suivis par les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés à titre individuel,
- **Administrateurs** : le plan de formation proposé est identique pour tous les membres d'un même conseil. Néanmoins, des zooms sur des aspects spécifiques peuvent être réalisés sur demande d'un administrateur ce qui peut venir étayer le plan de formation collectif. Ces formations peuvent être dispensées à titre individuel.

Dispositif d'appréciation de l'honorabilité

Le Secrétariat Général de Predica / Direction Juridique apporte la preuve de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés. Pour ce faire, en complément de la production d'un extrait du casier judiciaire ou d'un document équivalent, une déclaration sur l'honneur est transmise aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour signature afin de justifier de leur honorabilité.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.1 Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et en encadrant de façon appropriée ses risques, Predica se fixe un cadre d'appétence aux risques décliné du cadre d'appétence du groupe Crédit Agricole Assurances. Celui-ci s'articule autour d'indicateurs financiers, à caractère stratégique, relatifs aux trois dimensions solvabilité, résultat et valeur (matrice d'appétence), qui se déclinent en indicateurs clés par nature de risques constituant le socle de la stratégie Risques.

La stratégie Risques Predica, revue au moins annuellement, formalise le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques financiers, risques techniques et risques opérationnels), et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétence aux risques, par le Conseil d'administration de Predica, après examen par le Comité des Risques groupe Crédit Agricole S.A. (émanation du Comité Exécutif de Crédit Agricole S.A. et présidé par son Directeur Général) des indicateurs et limites majeurs.

Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, et les mesures correctives associées, sont notifiés à la Direction Générale de Predica, à la Direction des Risques groupe Crédit Agricole Assurances, voire des Risques du groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous dans la section B.3.2.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels Predica est exposés. Elle est élaborée à partir des sources d'information disponibles et des systèmes de mesure existants, qui ont été normés au sein du groupe Crédit Agricole Assurances : tableaux de bord des risques, cartographie des risques opérationnels actualisée régulièrement, résultats des contrôles permanents, de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, constats des missions d'audit, analyses en provenance des différents métiers.

Chaque année, la cartographie des risques est réévaluée par le management de chaque métier au regard notamment de l'évolution des risques et de l'avancement des plans d'action.

Les risques financiers sont pilotés en transverse du groupe Crédit Agricole Assurances via :

- Un corpus risques financiers groupe, composé de procédures et politiques de risques, applicable aux mandats de gestion confiés par les entités à Amundi, la société de gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Des analyses de risques financiers et des émissions d'avis pour compte commun, notamment ceux portant sur les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements, sur décision du Directeur général du groupe Crédit Agricole Assurances dans le respect d'un schéma délégataire.

Les autres types de risques sont également gérés selon un prisme groupe avec une coordination et une consolidation pilotées par le groupe (risques techniques, risques opérationnels).

B.3.2 Dispositif ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est le dispositif permettant d'évaluer les risques prévisionnels auxquels Predica est exposé sous diverses hypothèses, de vérifier que la compagnie dispose d'un niveau de fonds propres existants ou mobilisables suffisant et de s'assurer que sa gouvernance tolère les variations possibles de risque (respect du cadre d'appétence).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, tant au niveau stratégique, qu'au niveau pilotage, voire opérationnel. Conformément à la démarche du groupe Crédit Agricole Assurances, Predica synchronise son ORSA avec la préparation de son processus budgétaire (Plan Moyen Terme - PMT) et en utilise les résultats et analyses pour actualiser, en cohérence avec les éléments budgétaires et le capital planning, son cadre d'appétence et ses politiques métier. Au niveau opérationnel, les études d'allocation et de tarification intègrent les critères économiques ORSA.

L'ORSA est placé sous la responsabilité de la fonction gestion des risques et est réalisé annuellement mais peut être actualisé en infra-annuel, en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques pouvant impacter le cadre d'appétence de Predica. Il s'alimente à partir des calculs et des éléments basés sur l'utilisation de la formule standard, dont la cohérence globale est assurée par le cadre normatif de référence défini par Crédit Agricole Assurances (guidelines, scénarios ORSA groupe Crédit Agricole Assurances, indicateurs communs).

L'ORSA couvre les trois évaluations réglementaires à savoir le besoin global en solvabilité, le respect permanent des exigences réglementaires et l'adéquation des hypothèses de la formule standard au profil de risques. Pour l'ORSA 2017, les scénarios retenus pour les évaluations prospectives ressortent de l'analyse du profil de risques de Predica. Ils ont été axés principalement sur des stress économiques, compte tenu de la prédominance des risques financiers dans le profil de Predica, mais ont tenu compte aussi des risques non couverts par la formule standard (stress sur les souverains, de réputation...). Ils ont visé à analyser les conséquences de situations pénalisantes telles qu'un scénario de prolongation des taux bas dans un contexte de marché dégradé, un scénario de krach obligataire différé ou encore un scénario de baisse de valeur des actifs risqués. Pour chacun de ces scénarios, les hypothèses d'activité ont été adaptées afin de prendre en compte le comportement probable des assurés. En complément, et au regard de l'analyse du profil de risques, des stress spécifiques à la compagnie tels qu'un scénario de défiance des assurés vis-à-vis de l'assurance vie dans un environnement économique défavorable ou de hausse des résiliations des contrats emprunteur du fait de l'évolution réglementaire de janvier 2018 ont également fait l'objet d'évaluations.

Ces travaux fournissent des éléments sur les besoins de financement de Predica, en qualité et en quantité, qui permettent de définir les opérations éventuelles de financement à mettre en place. Ils aident aussi à identifier les leviers d'actions en cas d'évolution vers l'un des scénarios adverses faisant sortir la compagnie de son cadre normal d'exploitation ; le plus adverse en termes de solvabilité s'avérant être le scénario de persistance de taux très bas.

A

B

C

D

E

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme l'ensemble des dispositifs mis en place pour assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée, permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Conformément aux normes du groupe Crédit Agricole Assurances, Predica s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- Une couverture exhaustive des activités et des risques et responsabilité des acteurs, la direction générale étant directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- Une définition claire des tâches, séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable,
- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- Un système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1er degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2ème degré – 1er niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2ème degré – 2ème niveau), et des contrôles périodiques (3ème degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'audit,
- Une information de l'organe délibérant sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation), les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne au sein de Predica répond notamment aux objectifs suivants :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- Conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, les normes professionnelles et déontologiques et les normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et des erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les plans de contrôle permanent s'articulent autour d'un plan de contrôle local composé de contrôles ciblés par rapport à la criticité des processus et aux risques les plus significatifs identifiés dans la cartographie des risques, de niveau 1, 2.1 (définis avec les responsables de processus) et 2.2, et d'un référentiel de contrôles « clé » de niveau 2.2 établi par la Direction des risques Groupe Crédit Agricole S.A. (DRG), portant sur la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de surveillance et maîtrise des risques.

Trois intervenants distincts veillent à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect de ces principes, sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Predica :

- Le RCPR de Predica (fonction clé gestion des risques), responsable à la fois du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques au niveau consolidé acteur de plein exercice dans l'entité.
- Le responsable de la fonction clé Conformité, en lien avec le responsable Conformité groupe Crédit Agricole Assurances.

- Le contrôle périodique (fonction clé audit interne) qui intervient sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole Assurances (y compris les fonctions Risques et Contrôle Permanent, Conformité), selon un mode de fonctionnement régi par la politique d'audit.

La Fonction actuarielle contribue également au dispositif de contrôle interne pour ses domaines d'attribution (qualité des données, évaluation des provisions,...).

La maîtrise des risques de non-conformité est intégrée à l'ensemble du dispositif de Contrôle Permanent (cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé), ce qui contribue à une bonne interaction entre les fonctions Risques/Contrôle permanent et Conformité, bien qu'elles soient dans deux lignes métier distinctes. Des liens réguliers existent également avec l'audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés pour actualiser la cartographie des risques.

Le représentant de la ligne métier juridique assure le contrôle de la conformité aux dispositions législatives et réglementaires et participe également au dispositif de contrôle interne.

B.5 Fonction audit interne

Principe général

La Fonction Audit Interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit Interne approuvée en 2017 par le Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole Assurances et de Predica. Cette politique – qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la directive Solvabilité 2 – fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est également conforme aux principes et standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole (LMAI).

La Fonction Audit Interne est mutualisée depuis 2010 au sein de la Direction de l'Audit Interne de Crédit Agricole Assurances (DAA). Dotée de 19 collaborateurs à Paris, elle s'appuie aussi sur les moyens et normes méthodologiques de la LMAI. La DAA assure la couverture de l'ensemble du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances. Elle contrôle également en direct Predica.

Suite à une mission conduite par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) en mai 2015, la DAA a obtenu la certification de qualité attestant la conformité aux exigences requises par le référentiel professionnel de l'Audit interne du Global Institute of Internal Auditors.

Missions de la Fonction audit interne

La DAA exerce la « Fonction d'Audit Interne » du Groupe Crédit Agricole Assurances au sens de la directive Solvabilité 2 et le « Contrôle périodique » au sens de l'article 17 de l'arrêté du 03/11/2014. Elle mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, au sein de l'ensemble des unités du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances (absence de « sanctuaire »), dont Predica. Son périmètre d'intervention couvre ainsi la totalité des entités, activités, processus et fonctions relevant du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances en France et dans le réseau international. Il couvre également la gouvernance et les activités des trois autres fonctions clés au sens de la directive Solvabilité 2. Il porte enfin sur les prestations externalisées de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 03/11/2014.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu, aux niveaux du groupe et de Predica, à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de 5 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est revu annuellement par le Comité d'Audit et des Comptes pour validation par le Conseil d'Administration.

A

B

C

D

E

Les missions effectuées par la DAA correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment :

- de la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe Crédit Agricole Assurances (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur,
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole),
- d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent ainsi de fournir aux membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) du Groupe Crédit Agricole Assurances et de Predica, ainsi qu'à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole, une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne de Predica.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle de Predica est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. La fonction actuarielle est distincte des fonctions opérationnelles en respect du principe de séparation des tâches. Le responsable de la fonction clef actuarielle est rattaché au directeur général délégué de Predica.

La fonction actuarielle porte un second regard sur l'ensemble des processus relatifs à la modélisation en lien avec la politique de provisionnement, la politique de souscription, la politique de réassurance et le système de gestion des risques. Ce second regard, formalisé dans des avis actuariels émis tout au long de l'activité, comprend l'analyse de la qualité des données ainsi que la revue de l'adéquation des hypothèses, des méthodes et des modèles utilisés.

Chaque année, la fonction actuarielle soumet aux instances de gouvernance un rapport de la fonction actuarielle qui détaille les principaux travaux menés et leurs résultats, notamment :

- ses conclusions sur le caractère adéquat des provisions techniques ;
- son avis sur la politique globale de souscription ;
- son avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- sa contribution au système de gestion des risques (contribution aux processus ORSA, d'appétence aux risques, de besoin en capital,...) ;
- ses recommandations sur la manière de remédier aux insuffisances identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

Le rapport de la fonction actuarielle de Predica relatif à l'exercice 2016 a été présenté au Comité d'audit et des comptes et Conseil d'administration de juillet 2017.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe

La Politique de sous-traitance du groupe :

Définit ce qui est considéré comme relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2,

- Définit les critères permettant de qualifier une prestation de service essentielle externalisée (PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2 transposée dans la réglementation française et des normes du groupe Crédit Agricole SA,
- Fixe les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour le groupe Crédit Agricole Assurances,
- Identifie les responsabilités associées,
- Décrit le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance.

A

B

C

D

E

La sous-traitance permet à Predica de se concentrer sur sa principale activité qui consiste à concevoir des produits d'assurance et à en organiser la gestion tout au long de leur vie.

La politique constitue un ensemble de principes directeurs qui s'appliquent à l'ensemble des activités de l'entité.

Elle est revue annuellement et validée par le Directeur Général puis soumise au Conseil d'administration de Predica. Le RCPR est en charge de sa mise en œuvre et de proposer les modifications nécessaires pour en assurer la mise à jour régulière.

B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales

La politique de sous-traitance de Predica a été rédigée en prenant en compte les principes émanant de Solvabilité 2 pour l'assurance et des normes Groupe et de l'organisation existante sur cette thématique au sein de Predica. Initialement, la politique de Predica a été validée fin 2011 par le Comité Risques et Contrôle Interne et fait l'objet d'une actualisation régulière.

Une liste des activités déléguées par Predica fait l'objet d'une actualisation validée par la direction générale à minima une fois l'an. Elle est établie selon les principes définis dans la politique de sous-traitance. Elle mentionne la nature de la prestation et les responsables de la relation, pour chacun des quatre domaines de prestations identifiés.

Predica décide de l'externalisation sur son périmètre d'activité.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a un rôle de coordinateur, avec l'établissement de principes communs complétant la politique de sous-traitance, visant à garantir une approche homogène au niveau du groupe dans la définition des critères de qualification d'une nouvelle prestation (en particulier les critères de qualification des opérations dites « critiques ou importantes ») mais également dans le suivi des prestations communes.

B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes

Predica externalise des activités dites critiques ou importantes au sein d'entités du groupe Crédit Agricole S.A., dans une optique de capitaliser sur leur savoir-faire, faire jouer les synergies et bénéficier d'un effet de taille. Ce sont :

- Deux mandats de gestion de son portefeuille d'investissement et d'actifs ainsi que la gestion administrative et comptable des supports investis confiés à AMUNDI (société de gestion du groupe Crédit Agricole S.A. détenue majoritairement par le groupe) : leader de la gestion d'actifs financiers en France et en Europe qui offre une gamme complète de produits couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Un Comité Risques AMUNDI / CAA auquel participe Predica se tient mensuellement pour le suivi des risques des opérations sous-traitées. D'autres comités sont également mis en place notamment entre la direction des investissements et les gestionnaires de portefeuille pour le suivi des différentes classes d'actifs. Cette prestation est commune à plusieurs compagnies de Crédit Agricole Assurances, AMUNDI subdéléguant d'ailleurs partiellement à CACEIS (comptabilité titres).

- Le back office assurance et services informatiques à CAAGIS : détenu à parts égales par Crédit Agricole Assurances et les Caisses régionales de Crédit Agricole, CAAGIS a pour vocation première d'accompagner le développement de Crédit Agricole Assurances en proposant une offre informatique et de services dédiée aux métiers de l'assurance. CAAGIS est prestataire pour la plupart des entités françaises du groupe Crédit Agricole Assurances, qui ont leurs instances de suivi des opérations sous-traitées. Courant 2017, la structure CAAGIS a été dissoute, l'activité de back office assurance et les services informatiques ayant été intégrés à la nouvelle structure Crédit Agricole Assurances Solutions (CAAS).

C. PROFIL DE RISQUES

Le profil de risque de Predica décrit par la suite dans cette section est le résultat de la cartographie des risques qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels la compagnie est exposée. Ce profil de risque est utilisé comme base de calcul du besoin en capital de Predica qui sera lui-même développé ultérieurement dans le chapitre E. Gestion des fonds propres du rapport.

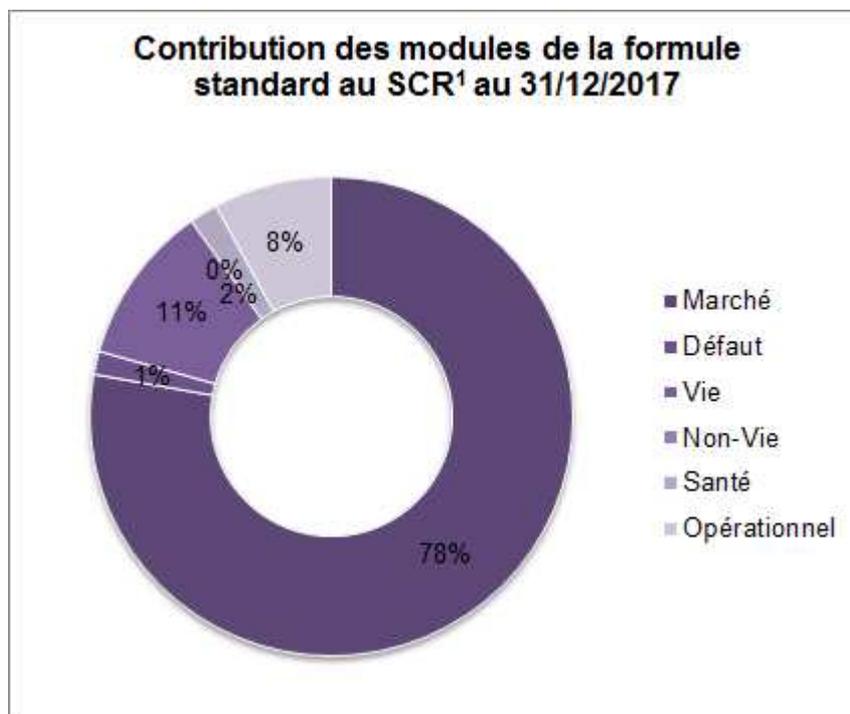
C.1 Introduction

Présentation générale des principaux risques de la compagnie

En raison de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, les principaux risques de Predica sont les risques de marché et de souscription vie, pris en compte dans la formule standard du calcul du capital de solvabilité requis (SCR). La formule standard couvre également les autres risques techniques, moins significatifs à l'échelle du groupe, ainsi que les risques opérationnels. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard (risques de liquidité, de spread sur émetteurs souverains, de réputation...) font l'objet comme chacun des risques identifiés dans la cartographie des risques, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant d'alerter la gouvernance, si une déviation par rapport au cadre de gestion courante devait être observée. Ces risques sont analysés via des scénarios de stress. Au regard des risques identifiés à fin 2017, le besoin en capital (SCR)¹ de Predica s'élève à 10 070 millions d'euros.

L'exposition aux risques², qui caractérise le profil de risque de Predica est composée en grande partie par les exigences de capital au titre des risques de marché (78%) et dans une moindre mesure des risques de souscription (11%).

Les principaux modules de risques du SCR sont dissociés dans le graphique suivant et corroborent l'identification des risques majeurs effectuée par Predica.



¹ Le SCR désigne dans ce chapitre le BSCR avant diversification et intégrant le risque opérationnel

² L'exposition aux risques désigne dans ce chapitre le BSCR avant diversification et intégrant le risque opérationnel

C.2 Risque de souscription Vie

C.2.1 Exposition aux principaux risques

Predica est principalement exposé, au travers de ses activités d'Épargne et Prévoyance et des garanties vie associées à ses contrats d'assurance emprunteurs, au risque comportemental de rachats, en liaison avec une remontée rapide des taux d'intérêt ou encore un mouvement de défiance à l'encontre du groupe Crédit Agricole et dans une moindre mesure aux risques biométriques et au risque de chargement.

En prévoyance et assurance des emprunteurs, Predica est plus particulièrement exposé aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité, dépendance) et au risque santé. Le risque « catastrophe » lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple) serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective.

Le suivi des risques de souscription porte sur l'ensemble des portefeuilles. Les dimensions prises en compte pour ce suivi sont :

- la sinistralité, le niveau de provisionnement et le résultat technique,
- la rentabilité,
- le niveau de fonds propres.

Le risque de souscription vie constitue le second risque porté par Predica et représente 12% de l'exposition aux risques fin 2017.

C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

En assurance vie (épargne), le principal risque identifié est le risque de rachat. La maîtrise de ce risque passe par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle et par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves.

La surveillance du taux de rachats s'effectue à plusieurs niveaux :

- Les taux de rachats sont surveillés mensuellement par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles.
- Un suivi annuel permet également de s'assurer que les taux de rachats restent dans la moyenne de ceux du marché.

En assurance emprunteurs et en prévoyance, les risques d'anti-sélection et d'insuffisance de tarification sont maîtrisés par :

- Une politique tarifaire appropriée,
- La politique de souscription qui est mise en œuvre par les réseaux bancaires ou les partenaires financiers (par exemple en prévoyance, la sélection médicale et la limite des capitaux décès souscrits par produits et en cumul par assuré),
- La politique de gestion de sinistres qui est assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France, ou déléguée à des prestataires locaux.
- Le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou provisionnés - et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible construit sur un scénario de sinistralité standard.

C.2.3 Principales concentrations

Pour les portefeuilles prévoyance:

- Le suivi de portefeuille permet de mesurer l'exposition par tête assurée (somme des capitaux sous risques de l'ensemble des garanties décès souscrites par un assuré).
- Les risques de concentration sont encadrés par :
 - les règles de souscription qui permettent de limiter les concentrations sur certains risques : sélection médicale, exclusions, limites d'âge, limites en montant total garanti par assuré pour le portefeuille temporaire décès,
 - la réassurance qui permet de limiter les expositions : réassurance sur les motifs de risque de santé aggravé ou capitaux élevés, adhésion au pool CAT BCAC (pool CATastrophe du Bureau Commun d'Assurances Collectives) pour le portefeuille collectif Décès en cas d'événement accidentel catastrophique impliquant au moins 3 têtes assurées

Pour les portefeuilles épargne / retraite :

Malgré une prédominance des engagements épargne / retraite avec participation aux bénéficiaires pour les activités vie, les engagements en unités de compte continuent de progresser.

La maîtrise des risques s'opère principalement au travers de :

- la gestion des gaps prospectifs des flux (adossement par maturité du portefeuille de taux),
- la politique de couverture des TMG,
- la politique de PAB et de gestion des réserves (PPE, réserve de capitalisation).

C.2.4 Sensibilités

Le principal risque de souscription porté par Predica est le risque de rachat, dont la sensibilité est testée de manière indirecte lors des analyses de sensibilité effectuées sur l'actif (courbes de taux obligataires) ou de manière plus directe dans le choc de réputation, retenu au titre des scénarios de stress ORSA. Dans l'environnement actuel, ce stress a un impact sur le résultat mais pas sur la solvabilité.

C.3 Risque de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne, Predica est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Les risques de marché auxquels est soumis Predica sont de plusieurs natures :

- risque de taux d'intérêt,
- risques actions,
- risque de change,
- risque de contrepartie, sous l'angle à la fois du risque de défaut (émetteurs des obligations en portefeuille, contreparties d'opérations de marché de gré à gré) et d'évolution du spread rémunérant le risque émetteur. Ce risque est d'ailleurs détaillé dans une section spécifique.

C.3.1 Exposition aux risques

Le risque de marché constitue le principal risque de Predica puisqu'il représente 84% de l'exposition du risque à fin 2017, porté principalement par le risque de spread et le risque actifs de diversification.

A fin 2017, les placements de l'actif général s'élèvent à 275 097 millions d'euros en valeur de marché en hausse de 2% par rapport à fin 2016, tandis que les placements financiers en unités de compte, pour leur part, augmentent de 10,3% pour atteindre 47 089 millions d'euros.

A

B

C

D

E

Le risque de marché est issu à fin 2017, principalement du risque de spread, du risque actions et dans une moindre mesure du risque de taux d'intérêt.

Le portefeuille obligataire hors unités de compte de Predica, est majoritairement composé de titres bénéficiant d'une notation supérieure ou égale à A.

L'exposition aux obligations souveraines (et garanties d'Etat), non comptabilisée dans le calcul de la formule standard, est concentrée principalement sur la France. L'exposition à la dette des pays périphériques de la zone euro est marginale.

L'exposition au risque de change est marginale compte tenu de la politique de couverture de Predica. La faible exposition au risque de concentration résulte de la politique de diversification en matière d'émetteurs mise en œuvre par Predica, via le respect de limites de concentration.

C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Predica gère ses placements de manière prudente. Predica s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prennent en compte le cadre d'appétence que s'est fixé Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation). Les différentes techniques de gestion et réduction du risque exposées ci-après relèvent également de la mise en application de ce principe.

De plus, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

Les principaux risques de marché de Predica sont les suivants :

Risque de spread

Le risque de contrepartie, et d'évolution du spread rémunérant ce risque, est encadré par le biais de limites sur la répartition des émissions dans les différentes catégories de rating.

L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auquel est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille, visant non seulement à examiner les émetteurs individuellement mais aussi à aborder des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique et les points d'attention identifiés, permettent une gestion active. Lorsque cela est nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste commune au groupe Crédit Agricole Assurances recensant les émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

Risque de taux

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse durable des taux d'intérêt, Predica dispose de différents leviers :

- des programmes de couverture via des dérivés : caps pour la couverture à la hausse des taux, floors, swaps pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux ;
- une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéficiaires et la constitution de réserves (provision pour participation aux excédents- PPE) ;
- une politique commerciale adaptée : arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG), et dans l'environnement actuel de persistance de taux bas, réorientation de la collecte vers les unités de compte ;
- l'ajustement de la durée, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- le pilotage des liquidités et des actifs taux cessibles avec faible impact en plus ou moins-values.

Predica s'est doté des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

Risque des actifs de diversification :

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, private equity et infrastructures, gestion alternative). Ces actifs, en effet, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et apporter de la décorrélation, induisent un risque de valorisation et de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, avec impact éventuel sur la rémunération des assurés).

Risque de change

Le risque de change peut se traduire comme le risque d'être exposé à des moins-values sur des titres en devise étrangère et que cela ne réduise la capacité de l'assureur à gérer son portefeuille sans perte.

La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés par des ventes à terme, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur une devise. Globalement l'exposition de change au niveau de Predica est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et une sous-limite pour les devises émergentes.

C.3.3 Concentration

Le risque de concentration sur les émetteurs est maîtrisé par différents jeux de limites, calibrés selon la nature de la contrepartie :

- pour les souverains et assimilés, Predica prend en compte le poids du pays mesuré par son PIB et sa notation ;
- pour les financières ou industrielles, Predica module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche groupe émetteur ;
- pour Predica, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement

Compte tenu de ces mesures de gestion des risques, l'exposition aux risques de concentration est relativement faible.

Hormis les obligations d'état françaises, le groupe Crédit Agricole représente la première concentration de Predica à moins de 4% des provisions réglementées.

Au-delà de la surveillance de la concentration émetteurs, la gestion du portefeuille Predica s'attache à assurer une bonne diversification selon plusieurs autres axes :

- sectoriel : catégories d'émetteurs (souverains, agences, financières, corporates...), exposition sur l'immobilier (taux et actions),
- pays : exposition tous types d'actifs,
- rating : concentration des émissions au sein d'une catégorie de rating.

C.3.4 Sensibilités

Des scénarios de stress relatifs aux risques financiers sont établis dans le cadre de l'ORSA et fournissent une vision prospective, sur l'horizon budgétaire, des indicateurs de solvabilité, en intégrant les hypothèses de ce plan, en matière notamment de distribution de dividende et de financement et en adaptant la collecte assurance vie au comportement probable des assurés dans chacun des scénarios.

Lors de l'ORSA 2017, les scénarios de stress choisis, en lien avec le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances, ont consisté en :

- la persistance de taux bas, un repli des actions et de l'immobilier et un écartement des spreads sur le souverain italien
- une baisse des actifs risqués en 2018 et 2019
- un krach obligataire en 2019 avec baisse simultanée des actions et de l'immobilier
- un désamour de l'assurance vie en France (climat de défiance des assurés vis-à-vis de l'assurance vie dans un scénario de krach obligataire)

Le scénario de taux durablement bas est le plus impactant pour le ratio de solvabilité de Predica. Des analyses de sensibilités financières ont été également réalisées sur le ratio de solvabilité au 31 décembre 2017. Elles ont porté sur les principaux facteurs de risque pris isolément (actions, taux, spread), puis combinés. Les hypothèses retenues sont décrites ci-après :

Sensibilités financières « stand-alone »

| | Choc retenu |
|--------------------------------|-------------|
| Baisse des Actions | - 25% |
| Hausse des volatilités Actions | + 25% |
| Hausse des taux | + 50 bp |
| Baisse des taux | - 50 bp |
| Hausse des spreads govies | + 75 bp |
| Hausse des spreads corporates | + 75 bp |

Sensibilité financière combinée « baisse des taux »

| | Choc retenu |
|---------|--|
| Actions | - 15% |
| Taux | - 25 bp |
| Spread | Govies + 85 bp |
| | Corporates AAA et AA : +70 bp, A : +110 bp, BBB: +140 bp |

Dans les six sensibilités envisagées, le ratio de solvabilité de Predica respecte toujours le seuil réglementaire. Le stress combiné s'avère le plus pénalisant pour le ratio de solvabilité même si celui-ci respecte toujours le seuil réglementaire.

C.4 Risque de contrepartie

C.4.1 Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties constitue un risque mineur pour Predica puisqu'il représente 2% de l'exposition aux risques fin 2017.

L'exposition peut provenir :

- Des contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés en couverture ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- Des contreparties de réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient) ;
- Des garanties données.

C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Contreparties financières

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPCVM monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de caps) qu'à la baisse (floors, swaps, swaptions...) sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

Contreparties réassurance :

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes Predica, à savoir :

- en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des compagnies qui en assure le suivi. Predica surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

C.4.3 Principales concentrations

Les opérations sur instruments dérivés de Predica en portefeuille à fin 2017 ont été traitées avec une douzaine de contreparties.

En matière de contrepartie de réassurance, le programme de Predica comporte une vingtaine de réassureurs. Les engagements cédés sont couverts par des dépôts en espèces ou des nantissements.

C.5 Risque de liquidité

C.5.1 Exposition aux risques

Predica doit être en mesure de couvrir les passifs exigibles (les rachats et les décès principalement). Le risque provient de l'éventualité d'avoir à concrétiser des moins-values pour y faire face (conditions défavorables de marché, choc de prestations).

Ce risque, qui n'est pas quantifié dans la formule standard peut être appréhendé par différentes approches qui seront détaillées dans la partie suivante.

Au 31 décembre 2017, le montant des produits futurs sur les primes futurs (EPIFP) pour les activités s'élève à 561 millions d'euros. Le détail des méthodes et hypothèses utilisées pour le calcul des EPIFP est détaillé dans la partie D.3.5.3 Evaluation – limites des contrats.

C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le private equity, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances, sont définis par Predica, dans le cadre de la gestion actif/passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme).

A

B

C

D

E

Pour Predica, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- Liquidité à long terme : suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en run-off, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats/décès).
- Liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des compagnies pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances a introduit un encadrement d'un nouvel indicateur : l'Indicateur de Surveillance de la Liquidité (ISL), mesure en stress de la liquidité dont les hypothèses sur l'actif sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2).
- Liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats.
- Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également testés (test du circuit de liquéfaction des réserves, possibilité de mise en pensions avec collatéral en trésorerie voire actifs éligibles BCE).

Predica analyse les gaps de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du emploi). Le suivi est réalisé mensuellement, via le tableau de bord, le ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité en comparaison au seuil fixé. La surveillance est réalisée régulièrement sur les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

C.5.3 Sensibilités

Predica réalise des stress visant à simuler une crise de confiance dans un environnement perturbé (choc de rachats sur les provisions mathématiques des contrats qualifiés de moins stables associé à une décote des actifs, fonction de la nature, du rating et de la maturité du titre, et un temps de liquéfaction compris entre 1 et 6 mois) et à appréhender alors la résilience en termes de liquidité. Celle-ci s'avère satisfaisante.

Par ailleurs, le modèle banque-assurance ne mettrait pas en péril la solvabilité Predica, en cas de problème de réputation au niveau du groupe Crédit Agricole susceptible d'engendrer un choc de rachats.

C.6 Risque opérationnel

C.6.1 Exposition aux risques

L'exposition au risque opérationnel issu de la formule standard est en progression à fin 2017 et s'élève à 1 093 millions d'euros.

Les thématiques de risques les plus sensibles concernent, au plan de l'exécution des processus, le risque d'intermédiation provenant des écarts de valorisation au passif et à l'actif lors de l'adossement des Unités de compte, qui se traduisent par un gain ou une perte (selon l'évolution des marchés), la production de l'information financière et comptable, avec un enjeu majeur en termes de qualité des données et les dysfonctionnements informatiques, qui peuvent avoir des conséquences sur les délais de traitements et, également, altérer des données, et qui sont généralement difficiles à valoriser mais portent de possibles effets d'image.

Les risques de non-conformité (recensés principalement dans la catégorie clients, produits et pratiques commerciales) constituent également un enjeu majeur, au plan du risque de réputation voire des sanctions auxquelles ils peuvent exposer, alors que le nombre de réglementations s'accroît et que le cadre réglementaire se durcit. Dans un contexte de renforcement de la réglementation (Directive sur la distribution de l'assurance, General Data Protection Regulation, loi Sapin 2, quatrième directive notamment), et du projet de remédiation relatif aux sanctions internationales (OFAC) la conformité et la sécurité financière, les principales thématiques ont trait à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et à la protection de la clientèle.. Predica est vigilant à la bonne maîtrise de la distribution de ses produits par ses réseaux (Caisses Régionales, LCL),

Ce montant de pertes collectées fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi au sein du cadre d'appétence Groupe Crédit Agricole Assurances décliné pour Predica. Un suivi trimestriel est présenté à la Direction générale.

C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Le groupe Crédit Agricole Assurances et ses filiales, notamment Predica, a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels comprenant :

- une cartographie des événements de risques (réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque et les conclusions des missions d'audit),
- une collecte des pertes opérationnelles et,
- un dispositif de surveillance et d'alerte. Les risques considérés comme significatifs en résiduel (après prise en compte des éléments de maîtrise) font l'objet de plan d'actions.

Des plans d'action sont suivis en vue de renforcer la maîtrise des risques opérationnels de Predica en particulier sur le suivi des risques SI et la qualité des données. La procédure d'alerte et de suivi des incidents informatiques a fait l'objet d'un renforcement en 2017 dans un contexte de multiplication des risques opérationnels avérés portant sur le SI. Predica applique la politique générale de maîtrise des risques du système d'information du groupe Crédit Agricole. Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Il répond aux normes du groupe Crédit Agricole S.A. : adoption de la solution du groupe Crédit Agricole S.A. pour le site de repli utilisateurs, Plan de Secours Informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du Groupe Crédit Agricole S.A. (site de Greenfield). Tant le PRU (Plan de Repli Utilisateurs avec déplacement des utilisateurs sur le site) que le PSI sont testés selon une périodicité annuelle.

La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité groupe Crédit Agricole S.A. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) déclinant le programme Crédit Agricole S.A. « CARS » (Crédit Agricole Renforcement de la Sécurité SI), pour lutter contre les menaces de cyber-attaque, est en cours. Parallèlement les actions de sensibilisation des collaborateurs se sont poursuivies.

Le dispositif de Conformité mis en place au sein de Predica (procédures, organisations, actions de formations et de sensibilisation, contrôles et systèmes d'information) et régulièrement actualisé, implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, fonctions de contrôle dont la Conformité, management). Il inclut notamment un dispositif d'approbation des nouveaux produits activités et services. La prévention du blanchiment des capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme reposent sur la connaissance des clients à l'entrée en relation et sur l'exercice d'une vigilance adaptée et proportionnée au niveau des risques identifiés pendant la relation d'affaires, en s'appuyant

sur des outils de détection des opérations inhabituelles. Par ailleurs tout au long du processus de commercialisation des produits, depuis la publicité jusqu'au terme des contrats, Predica est très soucieux de la bonne application des règles de protection de la clientèle. La coordination de la prévention contre la fraude s'appuie sur la sensibilisation à travers le partage des alertes.

C.6.3 Sensibilités

Il n'existe pas de démarche par sensibilité au sein de Predica pour les risques opérationnels.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

C.7 Autres risques significatifs

C.7.1 Exposition aux risques

Risque d'évolution de l'environnement légal

Les changements de normes du fait des évolutions juridiques et de l'environnement légal dans lequel opèrent les compagnies constituent également une source non négligeable de risques. A titre d'illustration, citons la possibilité de résiliation de l'assurance emprunteur.

La veille exercée par le Juridique et la Conformité, sur les évolutions de la réglementation notamment, qui s'alimente également de la veille au niveau du groupe Crédit Agricole, permet d'en anticiper les impacts et de se préparer aux changements qu'elles peuvent induire.

Risque de réputation

Pour Predica le risque de réputation est principalement lié à la conception et à la commercialisation des produits d'assurance. Les opérations d'investissement réalisées par l'entreprise sont également, potentiellement, porteuses de risque de réputation, de même que d'éventuelles carences dans le dispositif de contrôle interne.

Compte tenu de son modèle de distribution, qui s'appuie essentiellement sur les réseaux bancaires affiliés au groupe Crédit Agricole, et malgré le développement des canaux alternatifs, tout facteur affectant la position concurrentielle, la réputation (produits lancés, commercialisation) ou la qualité de crédit des banques du groupe Crédit Agricole pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe Crédit Agricole Assurances et de Predica.

C.7.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Risque de réputation

Predica sécurise la création des nouveaux produits avec la tenue systématique de comités Nouvelles Activités et nouveaux Produits, qui examinent les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs. Les réseaux de distribution sont accompagnés à travers des actions de formation et, plus généralement, le groupe Crédit Agricole Assurances a déployé une démarche de contrôle assurance (Vie et non Vie) au sein des banques distributrices LCL et Caisses régionales pour avoir un dispositif homogène dans la maîtrise de la commercialisation.

Les actions de prévention en matière de réputation et d'image intègrent également des procédures de gestion des relations avec les tiers, notamment la presse, et une veille destinée à détecter l'émergence du risque (presse, médias, réseaux sociaux, comparateurs, forums...) et être en mesure d'organiser une réponse appropriée si nécessaire.

D. VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL

D.1 Introduction

Date d'arrêté

Le bilan prudentiel de Predica est arrêté au 31 décembre 2017. Il comporte des estimations lorsque des informations ne sont pas disponibles à la date d'arrêté.

Principe de valorisation

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs :

- a) les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- b) Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs visés au paragraphe a. sont évalués à leur valeur économique en respectant la hiérarchie de méthodes suivante :

- **Méthode 1** : Prix coté sur un marché actif pour un actif identique : un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
- **Méthode 2** : Prix coté sur un marché actif pour un actif similaire en l'ajustant pour tenir compte de ses spécificités;
- **Méthode 3** : Si aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, utilisation de techniques de valorisation sur la base d'un modèle (mark-to-model) ; les valeurs alternatives obtenues sont comparées, extrapolées, ou sinon calculées dans la mesure du possible à partir de données de marché. Il peut s'agir d'une méthode basée :
 - sur des transactions portant sur des actifs similaires,
 - sur les revenus futurs actualisés générés par l'actif ou
 - sur le calcul du coût de remplacement de l'actif.

Aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre n'est apporté à la valorisation des passifs visés au paragraphe b.

Valorisation de la colonne « Bilan statutaire » du bilan économique

Predica étant une entité française, la colonne « Bilan statutaire » du bilan économique a été alimentée à partir des normes Françaises.

D.1.1 Opérations en devises

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de Predica, i.e. l'Euro.

A

B

C

D

E

D.1.2 Compensation des actifs et des passifs

Predica compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

D.1.3 Recours aux estimations et utilisation du jugement d'expert

Les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Elles servent de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

D.1.4 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement significatif entre la date de clôture au 31 décembre 2017 et la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

D.2 Actifs

Tableau des actifs en norme Solvabilité 2

| | Valeur S2 |
|--|----------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2017 |
| Goodwill (Création de valeur) | - |
| Coûts d'acquisition différés | - |
| Immobilisations incorporelles | - |
| Impôts différés à l'actif | 6 267 |
| Excédent lié aux pensions de retraite | - |
| Immobilier d'exploitation, matériel et équipement détenus hors SCI | 183 |
| Placements (autre les actifs détenus sur des fonds indicels ou des contrats en UC) | 276 863 |
| Immeuble de placement | 8 528 |
| Participations | 11 731 |
| Actions | 6 331 |
| Obligations | 203 530 |
| OPCVM | 45 069 |
| Dérivés - à l'actif | 1 673 |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | 2 |
| Autres investissements | - |
| Actifs en représentation de contrats en unités de comptes ou de contrats indexés sur des fonds | 47 089 |
| Prêts et prêts hypothécaires | 468 |
| Provisions techniques cédées | 862 |
| Non vie et santé similaire à la non-vie | - |
| Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés | 862 |
| Créances pour espèces déposées auprès des cédantes | 417 |
| Créances d'assurance et des intermédiaires | 69 |
| Créances de réassurance | - |
| Créances (financières, non liées à l'assurance) | 3 679 |
| Actions propres | - |
| Capital appelé mais non versé | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 425 |
| Autres actifs | 181 |
| Total Actif | 336 502 |

La variation du bilan normes françaises au bilan S2 s'explique principalement par :

- L'élimination des incorporels : Immobilisations (-471 millions d'euros),
- La réévaluation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti en normes françaises pour un total de 27 716 millions d'euros principalement sur l'Immobilier de placements (3 494 millions d'euros) et les obligations (17 884 millions d'euros),
- La réévaluation des provisions techniques cédées (-57 millions d'euros)

Les autres ajustements résultent des effets de la reconnaissance de la position d'impôt différé active pour 6 267 millions d'euros.

D.2.1 Actifs incorporels et frais reportés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique. Un actif est considéré comme identifiable s'il peut être vendu ou transféré séparément, ou bien s'il a pour origine des droits contractuels ou d'autres droits juridiques. Les principales immobilisations incorporelles sont les logiciels, le goodwill et les valeurs de portefeuilles d'assurance.

L'article 12 du Règlement Délégué précise les modalités de valorisation des immobilisations incorporelles et des goodwill.

Selon ces modalités, les actifs incorporels sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel. Les actifs incorporels peuvent être reconnus dans le bilan prudentiel s'ils sont identifiables, si l'entreprise peut obtenir les bénéfices économiques futurs liés à ces actifs et si l'entreprise peut démontrer qu'ils ont une valeur disponible sur un marché actif. Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, des logiciels développés pour les besoins propres de la société auraient une valeur nulle dans le bilan économique Solvabilité 2, n'étant, a priori, pas cessibles.

Il n'y a pas de frais reportés au bilan de Predica établi selon les normes françaises.

D.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à des actifs physiques que l'entreprise entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours et qui sont destinées :

- soit à être utilisées par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services ;
- soit à être louées à des tiers ;
- soit à des fins de gestion interne.

Ils sont de deux natures : l'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement.

Immobilier d'exploitation

L'immobilier d'exploitation est constitué par les terrains, les immeubles et les agencements de ceux-ci utilisés par la société dans le cadre de son activité : production ou fourniture de biens et services, tâches administratives.

Dans le cadre prudentiel, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés à la valeur de marché, celle-ci étant déterminée à partir d'une valeur d'expertise.

En normes françaises, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti ; à l'exception des petits mobiliers, ils sont donc réévalués pour produire le bilan prudentiel.

Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont évalués à leur valeur économique, celle-ci étant déterminée à partir d'une valeur d'expertise.

En normes françaises, les immeubles de placement du fonds Euro sont comptabilisés au coût amorti ; ils sont donc réévalués pour produire le bilan prudentiel (à l'exception de certaines SCI dont l'immeuble est en cours d'acquisition ou en cours de construction et pour lesquelles aucune valeur d'expertise n'est disponible). Les comptes courants des SCI ont été maintenus en coût amorti dans le bilan prudentiel, du fait de leur caractère liquide.

D.2.3 Instruments financiers

Les placements sont présentés par nature dans le bilan prudentiel (immobilier d'exploitation, immobilier de placement, actions, obligations, fonds d'investissement, prêts, actifs en représentation des contrats en unités de compte...).

En normes françaises, les placements financiers du fonds Euro sont comptabilisés au coût amorti, ils font l'objet d'une revalorisation à la valeur de marché en normes Solvabilité 2.

D.2.4 Provisions techniques cédées

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie D.3 sur les provisions techniques.

D.2.5 Impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs (autres que ceux déjà pris en compte par ailleurs dans le bilan prudentiel) sur lesquels ces différences temporelles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valorisation des impôts différés dans le bilan prudentiel se fait selon une approche bilancielle en comparant la valeur des actifs et passifs dans le bilan prudentiel avec leur valeur fiscale. Les impôts différés comptabilisés dans le bilan prudentiel résultent :

- de différences temporelles (notamment liées à l'application de la juste valeur) entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- des crédits d'impôts et déficits reportables non utilisés.

D.2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse, les soldes débiteurs des comptes courants bancaires et les dépôts à court terme.

Dans le bilan normes françaises, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût. Dans le bilan prudentiel, ils sont évalués à la juste valeur.

En pratique, compte tenu du caractère court terme de ces instruments, la juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur au coût. Aucune réévaluation n'est donc effectuée entre le bilan normes françaises et le bilan prudentiel.

D.2.7 Créances financières non liées à l'assurance

Les créances (financières, non liées à l'assurance) se composent principalement de créances sur pensions livrées, des appels de marges débiteurs sur Instruments Financiers à Terme ainsi que de produits à recevoir des sociétés immobilières non cotées dans lesquelles Predica a des participations.

D.3 Provisions techniques

D.3.1 Synthèse des provisions techniques

Les tableaux ci-après présentent une décomposition des meilleures estimations des provisions techniques évaluées selon l'approche prudentielle.

Synthèse des provisions techniques Solvabilité 2

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2017 | | | | | | Total |
|------------------------------------|----------------------------|---|-----------------|------------------------------|--|-----------------|----------------|
| | Santé (similaire à la Vie) | Contrats avec clause de participation aux bénéfices | Unité de compte | Autres contrats d'assurances | Réassurance santé (similaire à la vie) | Réassurance Vie | |
| BEL Brut | 798 | 225 488 | 44 750 | 2 430 | 442 | 8 101 | 282 009 |
| BEL Cédé | 346 | - | - | 466 | 32 | 18 | 862 |
| BEL Net | 453 | 225 488 | 44 750 | 1 963 | 411 | 8 083 | 281 148 |
| Marge pour risque | 170 | 372 | 813 | 108 | 38 | 10 | 1 512 |
| Total Provisions techniques | 623 | 225 860 | 45 562 | 2 072 | 449 | 8 093 | 282 660 |

Tableau présentant les provisions techniques en normes Solvabilité 2

| <i>(en millions d'euros)</i> | Valeur S2 |
|--|----------------|
| | 31/12/2017 |
| Total Provisions techniques cédées | 862 |
| Provisions techniques cédées - Non vie et santé (similaire à la non vie) | - |
| Provisions techniques cédées Vie et Santé similaire à la vie, hors UC ou indécés | 862 |
| Provisions techniques - Non vie (excluant la santé) | - |
| Provisions techniques - santé (similaire à la non-vie) | - |
| Provisions techniques - santé (similaire à la vie) | 1 449 |
| Provisions techniques - vie (excluant la santé et celles incluses dans indice ou dans contrat en UC) | 236 509 |
| Provisions techniques - incluses dans indice ou dans contrat en UC | 45 562 |
| Autres provisions techniques | - |
| Total Provisions techniques | 282 660 |

La valorisation des provisions techniques S2 peuvent se déduire de leur valeur en normes françaises dépendant de la nature des provisions et de la nature des garanties :

- Les provisions pour sinistres à payer sont identiques dans les deux normes compte tenu de leur caractère certain et de leur règlement à court terme,
- Pour les provisions Solvabilité 2 des engagements en unités de compte, il est retiré aux provisions mathématiques en norme Solvabilité 1, la valeur actuelle des marges futures nettes de frais,
- Pour les contrats d'épargne participatifs, les provisions en norme Solvabilité 2 se déduisent de la norme Solvabilité 1 par ajout de la quote-part des plus ou moins-values latentes des actifs en représentation de ces passifs auxquels il a été retiré la valeur actuelle des marges futures nettes de frais,
- Quant aux provisions techniques prévoyance, la différence entre les deux normes proviennent des différences de règles d'évaluation (frontière des contrats, courbe d'actualisation,...). Certaines provisions globales inscrites dans le bilan en normes françaises ne sont pas reconnues en norme Solvabilité 2.

D.3.2 Principes de valorisation

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge pour risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation représente la plus juste estimation des engagements envers les assurés et est calculée :

- en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation ;
- en adoptant une approche objective et fiable et ;
- en respectant le cadre réglementaire en vigueur localement.

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations servies aux assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille.

La marge pour risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculé de manière que le montant total de provision inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une entité de référence pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est calculée directement nette de réassurance.

Ainsi les provisions Solvabilité 2 se distinguent des provisions en normes françaises par l'actualisation systématique des flux de trésorerie et la valorisation des options et garanties financières (taux garantis, participation aux bénéficiaires, rachats,...).

Toutefois, comme le prévoient les textes réglementaires (Directive ou Règlement Délégué), certaines provisions sont évaluées comme un tout, sans identification de la meilleure estimation et de la marge pour risque. Le montant de ces provisions n'est pas significatif.

D.3.3 Segmentation

Les orientations de l'EIOPA sur la valorisation des provisions techniques (orientation n°21) précisent que l'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque.

Par ailleurs, si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activités n'est pas requise si une seule des lignes d'activités est matérielle.

D.3.4 Comptabilisation initiale

En cohérence avec les orientations de l'EIOPA relatives aux provisions techniques, les engagements sont reconnus sur la base de l'engagement de l'assureur, soit parce que le contrat est signé, soit parce que le contrat ne pourra pas être dénoncé par l'assureur.

D.3.5 Principes généraux d'évaluation

D.3.5.1 Evaluation - Flux de trésorerie

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille.

La projection des flux de trésorerie intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéficiaires, la politique d'allocation d'actif.

L'ensemble de ces hypothèses fait l'objet d'une documentation et d'une validation par le management de Predica.

D.3.5.2 Evaluation – Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés en groupes de risques homogènes pour les modélisations.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- La nature de la garantie ;
- La base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration) ;
- Le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations,...) ;
- Les devises de règlement des sinistres ;
- Le type de sortie des sinistres (rentes...).

D.3.5.3 Evaluation – Limite des contrats

La date « frontière » du contrat se définit comme la première des dates à laquelle l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral :

- de mettre fin au contrat ;
- de refuser les primes ;
- de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance / de réassurance et les engagements associés ne sont pas prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation. Indépendamment des dispositions précédentes, aucune prime future n'est prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation dès lors qu'un contrat ne prévoit pas :

- l'indemnisation d'un événement affectant défavorablement l'assuré de manière matérielle ;
- de garantie financière matérielle

Ces principes se déclinent de la manière suivante au niveau de Predica :

- Depuis le 31 décembre 2017, les primes futures des produits d'épargne ne sont plus reconnues pour les contrats sur lesquels l'assuré s'est engagé à verser de façon périodique une prime (versements programmés) qui prévoient une garantie financière correspondant à minima à une garantie de capital (supports en Euros),
- Les primes futures des produits Prévoyance, Emprunteur et Dépendance de Predica sont reconnues pour :
 - Les contrats pluriannuels pour lesquels l'assureur n'a pas le droit de modifier la prime, de la refuser ou de mettre fin au contrat avant la fin de la durée du contrat ;
 - Pour les contrats de risque renouvelables annuellement, des primes périodiques seront projetées jusqu'au premier anniversaire de la police suivant la date d'évaluation de la meilleure estimation.

D.3.5.4 Evaluation - Options et garanties

Les contrats d'assurance vie incluent des options et garanties financières. La valeur de la meilleure estimation inclut l'impact de ces options et garanties dès lors qu'elles ont un impact matériel.

Les principales options valorisées par Predica sont :

- L'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite ;
- Les taux minimum garantis et les taux techniques ;
- Les clauses de participations aux bénéfices contractuelles ;
- La garantie plancher des contrats en unités de comptes (UC).

D.3.5.5 Evaluation – Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- Les charges administratives ;
- Les frais de gestion des investissements ;
- Les frais de gestion des sinistres ;
- Les frais d'acquisition.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont également pris en compte. Conformément à l'article 7 du règlement délégué, les projections de frais sont fondées sur l'hypothèse que l'entreprise souscrira de nouveaux contrats à l'avenir.

Les frais exceptionnels ainsi que tout autre retraitement justifiable sont déduits de l'assiette de frais utilisée pour la détermination des coûts unitaires.

Le niveau de commissionnement retenu pour les calculs reflète l'ensemble des accords de commissionnement en vigueur à la date d'évaluation.

D.3.5.6 Evaluation – Actualisation

Predica utilise à des fins de valorisation la courbe des taux, le CRA et le VA communiqués par EIOPA. Ces éléments sont définis par devise et par pays.

Le CRA ou Credit Risk Adjustment est un ajustement qui permet de prendre en compte le risque de crédit.

Le VA ou ajustement pour volatilité est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité. Pour plus d'informations sur l'impact du VA sur les provisions techniques ainsi que sur les fonds propres et le besoin réglementaires en capital, se référer au QRT S.22.01.21.

D.3.6 Marge pour risque (Risk Margin)

La marge pour risque correspond au coût du capital immobilisé pour une tierce partie qui reprendrait les engagements de Predica.

La marge pour risque est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence tel que défini par la réglementation sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisée pour le calcul de la meilleure estimation. Le coût du capital est fixé à 6% par an. La marge pour risque est calculée selon la méthode 3.

A

B

C

D

E

Dans le cadre des travaux d'évaluation de la marge pour risque au sein de Predica, celle-ci est calculée au global puis ventilée par ligne d'activité Solvabilité 2. Cette ventilation est réalisée proportionnellement à la contribution de ce segment au SCR de référence.

D.3.7 Valorisation des cessions

Les BE sont calculés bruts de réassurance, sans déduction des montants cédés aux réassureurs. Les BE cédés sont valorisés séparément.

Le BE cédé de la dépendance est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs cédés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Pour les autres périmètres, le BE cédé est valorisé sur la base du BE brut auquel est appliqué le prorata net / brut constaté en normes françaises.

Les frais liés à la gestion et l'administration de la réassurance sont modélisés dans le BE brut sans être déduit du BE cédé.

La valorisation des BE cédés suit les mêmes principes que ceux énoncés pour les BE bruts en partie D.3.2 Principes de valorisation de ce rapport.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un dépôt a été effectué pour les flux de trésorerie, les montants cédés sont ajustés en conséquence pour éviter un double comptage des actifs et des passifs se rapportant au dépôt.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres à payer.

D.4 Passifs hors provisions techniques

Tableau des postes passifs en norme Solvabilité 2

| | Valeur S2 |
|--|------------|
| (en millions d'euros) | 31/12/2017 |
| Passifs éventuels | - |
| Provisions autres que les provisions techniques | 63 |
| Engagements de retraite | - |
| Dépôts provenant des réassureurs | 942 |
| Impôts différés au passif | 8 465 |
| Dérivés - au passif | - |
| Dettes dues aux établissements de crédit | 194 |
| Passifs financiers autres que les dettes dues aux établissements de crédit | - |
| Dettes d'assurance et des intermédiaires | 1 217 |
| Dettes de réassurance | 8 |
| Dettes (financières, non liées à l'assurance) | 21 192 |
| Dettes subordonnées | 6 269 |
| Autres passifs, non présents dans les autres catégories du passif | 20 |

Predica a choisi de valoriser et construire son bilan économique à partir des normes françaises. Les comptes de bas de bilan passif suivent donc cette règle avec « valeur normes françaises est égale à

la valeur Solvabilité 2 », exception faite des postes pour lesquels des ajustements de valeur ont été comptabilisés et seront détaillés ci-après.

L'excédent d'actifs par rapport aux passifs s'élève à 14 612 millions d'euros.

Le passage du bilan Normes Françaises au bilan Solvabilité 2 s'explique principalement par :

- La réévaluation des provisions autres que provisions techniques pour -170 millions d'euros
- La réévaluation des titres subordonnés pour + 166 millions d'euros;
- D'autres ajustements: la reconnaissance des impôts différés passifs pour 8 465 millions d'euros.

D.4.1 Provisions et passifs éventuels

Provisions autre que provisions techniques

Dans le référentiel Solvabilité 2, les « provisions pour risques et charges » sont comptabilisées dans le référentiel Solvabilité 2 si la probabilité de sortie de ressources est supérieure à 50% (sinon il s'agit d'un passif éventuel). Elles sont évaluées à leur valeur économique, sur la base des flux financiers futurs probables actualisés.

Au 31 décembre 2017, les provisions autres que provisions techniques sont de 63 millions d'euros.

Un ajustement de valeur de -170 millions d'euros a été pris en compte et correspond à l'annulation des amortissements dérogatoires sur logiciels lourds (selon le principe de reconduction pour Solvabilité 2 des retraitements opérés dans les comptes IFRS dès lors qu'ils consistent à refléter la vision économique de l'entité).

D.4.2 Engagements envers le personnel

Au 31 décembre 2017, les provisions pour retraite et autres avantages sont nuls en raison du transfert des passifs sociaux chez Crédit agricole Assurances Solutions au 1er avril 2017. Predica ne détient plus directement dans comptes les éléments relatifs aux engagements sociaux.

D.4.3 Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Il s'agit de dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation des engagements techniques. Pour la vie, il s'agit des provisions techniques cédées sur la Garantie Obsèques et, pour la Non vie, des provisions techniques cédées sur la dépendance. Ces dettes ont été réévaluées pour produire le bilan prudentiel (à hauteur de -0,1 millions d'euros au 31 décembre 2017) et s'élèvent ainsi à 942 millions d'euros.

D.4.4 Impôts différés passifs

Au 31 décembre 2017, l'impôt différé passif s'établit à 8 465 millions d'euros.

D.4.5 Passifs financiers

En normes françaises, les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une revalorisation dans le bilan prudentiel.

Les principales catégories de passifs financiers devant faire l'objet d'une revalorisation à la juste valeur (hors effet des variations du risque de crédit propre, i.e. prise en compte du taux sans risque courant à la date d'arrêté et du spread à la date d'émission) sont les dettes à moyen long terme : dettes subordonnées et dettes senior de financement.

Le poste des passifs financiers est nul au 31 décembre 2017. Les dettes subordonnées émises par Predica sont enregistrées dans le poste dédié « dettes subordonnées » et décrites dans la section gestion des fonds propres.

A

B

C

D

E

D.5 Méthodes alternatives de valorisation

Les titres faisant l'objet d'une valorisation selon une méthode de valorisation alternative à l'utilisation du cours coté sur un marché actif représentent environ 21% du montant total des actifs, composé majoritairement de titres intragroupes et d'immobilier.

Ne bénéficiant pas d'un marché actif, l'utilisation d'une méthode de valorisation alternative a donc été retenue et permet ainsi de minimiser l'incertitude de valorisation.

E. GESTION DES FONDS PROPRES

E.1 Fonds propres

E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

La politique des fonds propres mise en place chez Predica se décline de la politique définie au niveau du groupe. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique est validée annuellement par le Conseil d'administration.

La politique de gestion des fonds propres de Predica s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du groupe défini et validé par son Conseil d'administration.

Elle a été conçue de façon à intégrer la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Le pilotage des fonds propres de Predica au même titre que celui du groupe Crédit Agricole Assurances est assuré de façon à :

- Respecter les exigences réglementaires de solvabilité de l'assurance,
- Participer à l'optimisation des fonds propres au niveau du groupe Crédit Agricole S.A.,
- Prévoir une allocation adéquate des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La définition de la politique d'allocation de fonds propres est adaptée à la réalité des risques portés par Predica.

Le niveau de fonds propres par rapport au capital requis pour Predica est adapté à son profil de risque, à son activité (vie), au niveau de maturité de son activité et à sa taille.

Chaque année, le pilotage des fonds propres se matérialise par la validation du Plan de gestion du capital en Conseil d'administration. Ce plan prévoit le calendrier et la nature des opérations financières sur l'année en cours et à horizon du plan à moyen terme (3 ans). Il définit les éventuelles émissions de capital ou dette subordonnée et estime l'impact de l'arrivée à maturité des éléments de fonds propres, de la politique de dividendes, de la fin des mesures transitoires et de toute autre évolution d'un élément de fonds propres.

Predica s'assure du respect de ce plan de gestion du capital, de sa position de solvabilité par rapport à la zone définie et de la couverture permanente de l'exigence en capital réglementaire (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) à travers a minima un suivi trimestriel de la solvabilité.

E.1.2 Fonds propres disponibles

E.1.2.1 Composition et évolution des fonds propres disponibles

Predica couvre son besoin réglementaire en capital principalement par des fonds propres de niveau 1. Tous les éléments de fonds propres sont des fonds propres de base, libellés en euros, Predica ne disposant pas de fonds propres auxiliaires.

Le montant des fonds propres disponibles de Predica au 31 décembre 2017 s'élève ainsi à 19 910 millions d'euros. La part des fonds propres de niveau 1 non restreint s'élève à 13 641 millions d'euros. Il s'agit du capital social (1 030 millions d'euros, soit 5% des fonds propres disponibles), de primes d'émission (3 232 millions d'euros, soit 16% des fonds propres disponibles), de la réserve de réconciliation (9 379 millions d'euros, soit 47% des fonds propres disponibles). Les dettes

A

B

C

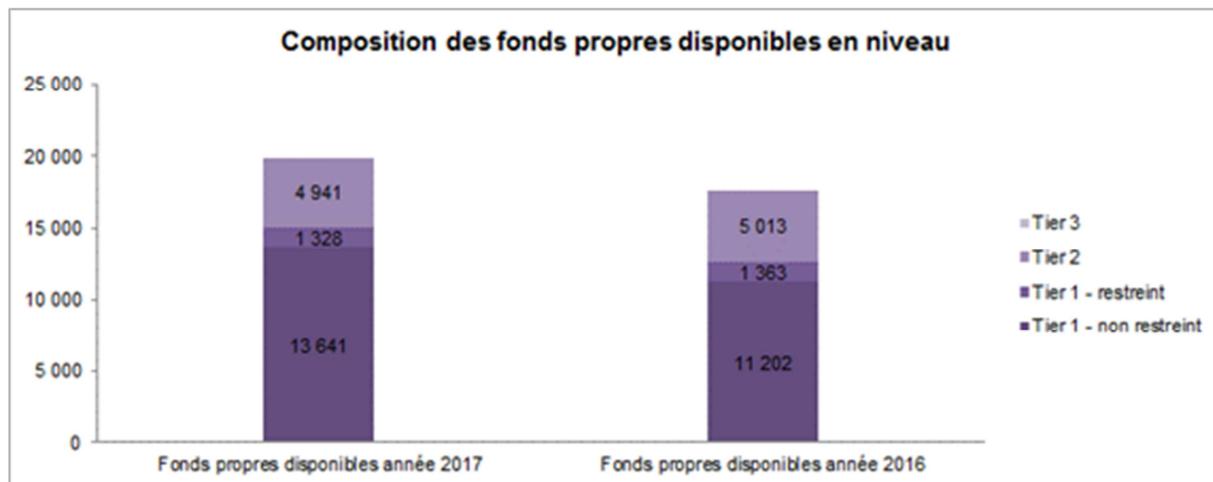
D

E

subordonnées composent le niveau 1 restreint (1 328 millions d'euros, soit 7% des fonds propres disponibles) et le niveau 2 (4 941 millions d'euros, soit 25% des fonds propres disponibles).

L'augmentation des fonds propres disponibles entre 2016 et 2017 de 2 332 millions d'euros porte principalement sur les fonds propres de niveau 1 non restreint (+2 439 millions d'euros) ; et notamment la réserve de réconciliation (+ 2 190 millions d'euros). La variation de la réserve de réconciliation est expliquée dans le paragraphe E.1.2.3 Réserve de réconciliation.

(En millions d'euros)



E.1.2.2 Dettes subordonnées

La politique de gestion des fonds propres permet aux filiales du groupe Crédit Agricole Assurances de souscrire des dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole Assurances.

Au 31 décembre 2017, les dettes subordonnées émises par Predica sont valorisées sous Solvabilité 2 à 6 269 millions d'euros, dont 1 328 millions d'euros classées en niveau 1 restreint et 4 941 millions d'euros classées en niveau 2. La diminution de -108 millions d'euros par rapport à fin décembre 2016 porte sur la mise à la juste valeur et s'explique principalement par la légère remontée des taux obligataires long terme sur l'année 2017.

Les titres subordonnés disposent des clauses contractuelles standards et ne prévoient pas de mécanisme d'absorption des pertes. Pour les dettes subordonnées dont la première date d'appel est passée, l'exercice de l'appel est possible chaque année à la date de paiement d'intérêt.

Les dettes éligibles dans les fonds propres Solvabilité 2 au titre des mesures transitoires représentent un montant total de 3 227 millions d'euros et sont classées en niveau 1 ou niveau 2.

(en millions d'euros)

| Tiering | Emetteur 1: Predica 0: Autres | Mesure transitoire | Maturité légale | Prochaine date d'appel | Montant |
|----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------------|--------------|
| Niveau 1 | 1 | oui | Perpétuelle | 16/10/2018 | 31 |
| | 1 | oui | Perpétuelle | 19/11/2018 | 47 |
| | 1 | oui | Perpétuelle | 09/10/2018 | 45 |
| | 1 | oui | Perpétuelle | 23/12/2019 | 374 |
| | 1 | oui | Perpétuelle | 20/12/2023 | 37 |
| | 1 | oui | Perpétuelle | 17/12/2025 | 794 |
| Niveau 2 | 1 | oui | 23/12/2038 | 23/12/2018 | 311 |
| | 1 | oui | 23/12/2043 | 23/12/2023 | 233 |
| | 1 | oui | 13/12/2022 | 13/12/2022 | 738 |
| | 1 | oui | 23/12/2037 | 23/03/2018 | 300 |
| | 1 | oui | 12/12/2022 | 12/03/2018 | 148 |
| | 1 | oui | 24/07/2023 | 24/01/2018 | 169 |
| Sous-total | | | | | 3 227 |
| Niveau 2 | 1 | non | Perpétuelle | 13/12/2022 | 315 |
| | 1 | non | Perpétuelle | 13/12/2022 | 420 |
| | 1 | non | Perpétuelle | 13/12/2022 | 563 |
| | 1 | non | 30/06/2026 | 30/06/2026 | 997 |
| | 1 | non | 16/12/2048 | 18/12/2028 | 747 |
| Sous-total | | | | | 3 042 |
| Total Général | | | | | 6 269 |

E.1.2.3 Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est une composante importante des fonds propres et s'élève à 9 379 millions d'euros au 31 décembre 2017. Elle augmente de 2 190 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 notamment sous l'effet des revalorisations des actifs financiers (-242 millions d'euros) et des provisions techniques (+2 179 millions d'euros).

Elle est composée de l'excédent d'actifs sur les passifs valorisé à des fins de solvabilité (14 612 millions d'euros) auquel est déduit le dividende prévisible au titre du résultat 2017 (971 millions d'euros) et les autres éléments de Fonds Propres de Base (Capital en actions ordinaires et Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires).

Décomposition de la réserve de réconciliation (millions d'euros)

| Réserve de réconciliation | Montant |
|--|--------------|
| Excédent d'actif sur passif | 14 612 |
| Actions propres (détenues directement ou indirectement) | - |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | - 971 |
| Autres éléments de Fonds Propres de Base | - 4 262 |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajust égalisé et aux FP cantonnés | - |
| Réserve de réconciliation | 9 379 |

E.1.2.4 Réconciliation avec les fonds propres en normes françaises

Les fonds propres de l'entité tels qu'ils apparaissent dans les états financiers en normes françaises en 2017 s'élèvent à 8 929 millions d'euros. Les principales différences avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité correspondent à :

- L'annulation des immobilisations incorporelles pour -471 millions d'euros,
- La mise à la juste valeur des actifs financiers pour 27 716 millions d'euros,

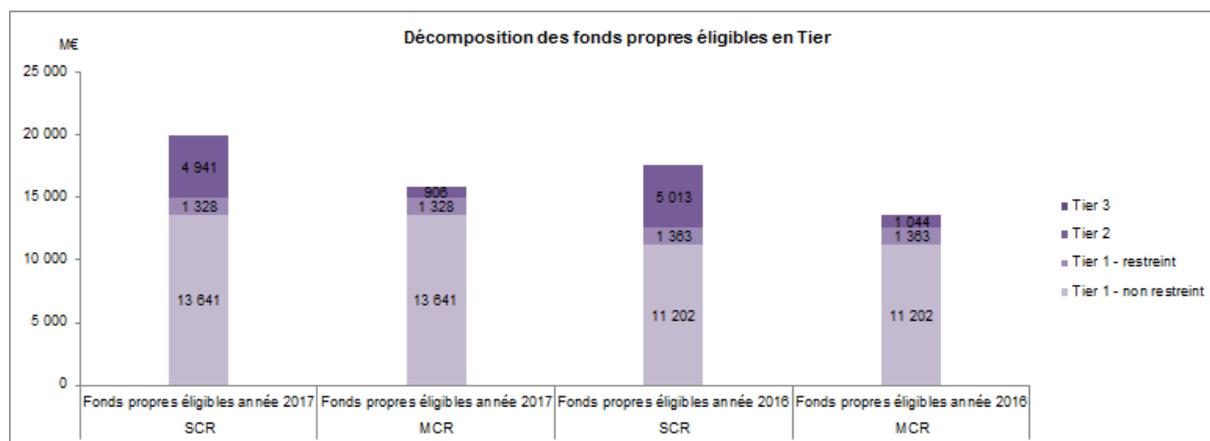
- La mise à la juste valeur des provisions techniques pour -19 448 millions d'euros,
- La mise à la juste valeur des provisions techniques pour 78 millions d'euros,
- La constatation d'impôts différés relatif aux différentes réévaluations des postes de bilan pour -2 198 millions d'euros,
- La mise à la juste valeur des dettes subordonnées pour -108 millions d'euros,
- L'annulation des amortissements dérogatoires pour 170 millions d'euros
- La prise en compte de retraitements IFRS maintenus dans la « norme » Solvabilité 2 (tels que ceux relatifs à IFRIC 21) pour 48 millions d'euros.

E.1.3 Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'élèvent à 19 910 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 17 578 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR s'élèvent à 15 875 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 13 609 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont composés des mêmes éléments de couverture que les fonds propres éligibles à la couverture du SCR, l'écart provient des différences liées aux limites quantitatives de la réglementation.



A fin 2017, il n'y a pas d'écart entre les fonds propres disponibles et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR.

E.2 Capital de solvabilité requis (SCR)

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au niveau de Predica est réalisée en appliquant la formule standard de la directive Solvabilité 2 sur la base du bilan prudentiel. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances dans le cadre de l'évaluation du SCR.

Conformément aux valeurs fournies par l'EIOPA, la courbe des taux d'intérêt utilisée pour calculer les provisions techniques au 31 décembre 2017 prend en compte l'ajustement pour le risque de crédit (CRA de -10bps) et l'ajustement pour volatilité (VA de +4 bps).

Ainsi, au 31 décembre 2017, le SCR de Predica s'élève à 10 070 millions d'euros contre 11 605 millions d'euros en 2016. Le minimum de capital requis (MCR) s'élève à 4 531 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 5 222 millions d'euros en 2016.

Compte tenu de la prédominance des engagements en Epargne / Retraite, le risque de marché est le risque majeur pour Predica, représentant 78% de son exposition aux risques. Les risques de souscription sont majoritairement issus du risque de souscription vie (11%).

ANNEXES – QRTs

La liste des QRTs suivante et applicable à l'entité Predica est fournie en annexe de ce rapport :

| | |
|------------|--|
| S.02.01.02 | Bilan |
| S.05.01.02 | Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité |
| S.05.02.01 | Primes, sinistres et dépenses par pays |
| S.12.01.02 | Provisions techniques vie et santé SLT |
| S.22.01.21 | Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires |
| S.23.01.01 | Fonds propres |
| S.25.01.21 | Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard |
| S.28.01.01 | MCR – Activité d'assurance vie uniquement |

| <i>En milliers d'euros</i> | | Valeur Solvabilité 2 |
|---|--------------|-------------------------|
| | | C0010 |
| Actifs | | |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | - |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | 6 267 102 |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | - |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | 182 826 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 276 863 084 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | 8 527 959 |
| Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | 11 730 545 |
| Actions | R0100 | 6 330 784 |
| Actions – cotées | R0110 | 5 588 994 |
| Actions – non cotées | R0120 | 741 789 |
| Obligations | R0130 | 203 529 642 |
| Obligations d'État | R0140 | 77 723 108 |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 120 495 153 |
| Titres structurés | R0160 | 5 076 615 |
| Titres garantis | R0170 | 234 767 |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 45 068 642 |
| Produits dérivés | R0190 | 1 673 492 |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | 2 020 |
| Autres investissements | R0210 | - |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | 47 089 126 |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | 467 775 |
| Avances sur police | R0240 | 373 245 |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | - |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | 94 530 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | 861 533 |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | - |
| Non-vie hors santé | R0290 | - |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | - |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | 861 533 |
| Santé similaire à la vie | R0320 | 377 435 |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | 484 099 |
| Vie UC et indexés | R0340 | - |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | 416 835 |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 69 050 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | 128 |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 3 678 807 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | - |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) | R0400 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 425 170 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 181 026 |
| Total de l'actif | R0500 | 336 502 463 |

| <i>En milliers d'euros</i> | | Valeur Solvabilité 2 |
|--|--------------|-------------------------|
| Passifs | | C0010 |
| Provisions techniques non-vie | R0510 | - |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | - |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | - |
| Meilleure estimation | R0540 | - |
| Marge de risque | R0550 | - |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | - |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | - |
| Meilleure estimation | R0580 | - |
| Marge de risque | R0590 | - |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | 237 958 665 |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | 1 449 409 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | - |
| Meilleure estimation | R0630 | 1 240 768 |
| Marge de risque | R0640 | 208 641 |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | 236 509 256 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | - |
| Meilleure estimation | R0670 | 236 018 423 |
| Marge de risque | R0680 | 490 833 |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | 45 562 461 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | - |
| Meilleure estimation | R0710 | 44 749 947 |
| Marge de risque | R0720 | 812 513 |
| Passifs éventuels | R0740 | - |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | 63 209 |
| Provisions pour retraite | R0760 | - |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | 941 584 |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 8 465 198 |
| Produits dérivés | R0790 | - |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | 193 877 |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | R0810 | - |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | 1 217 177 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 7 739 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 21 191 788 |
| Passifs subordonnés | R0850 | 6 269 001 |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | - |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | 6 269 001 |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 19 627 |
| Total du passif | R0900 | 321 890 327 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 14 612 136 |

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | | | | | | |
|---|--------------|--|---|--|---|---|--|---|---|---|
| | | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement |
| <i>En millions d'euros</i> | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0110 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance non proportionnelle | R0130 | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0140 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Net | R0200 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0210 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance non proportionnelle | R0230 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Net | R0300 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance non proportionnelle | R0330 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Net | R0400 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | |
| Brute – assurance directe | R0410 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brute – Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Brute – Réassurance non proportionnelle | R0430 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0440 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Nette | R0500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépenses engagées | R0550 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres dépenses | R1200 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des dépenses | R1300 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie | | | Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée | | | Total | |
|---|--------------|--|------------|-----------------------------|---|-----------|---|-------|-------|
| | | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses | Santé | Accidents | Assurance maritime, aérienne et transport | | Biens |
| | | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140 | C0150 | | C0160 |
| <i>En milliers d'euros</i> | | | | | | | | | |
| Primes émises | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0110 | - | - | - | | | | - | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | - | - | - | | | | - | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | - | - | - | - | |
| Part des réassureurs | R0140 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Net | R0200 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Part des réassureurs | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0210 | - | - | - | | | | - | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | - | - | - | | | | - | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | - | - | - | - | |
| Part des réassureurs | R0240 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Net | R0300 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | - | - | - | | | | - | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | - | - | - | | | | - | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | - | - | - | - | |
| Part des réassureurs | R0340 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Net | R0400 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | |
| Brute – assurance directe | R0410 | - | - | - | | | | - | |
| Brute – Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | - | - | - | | | | - | |
| Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | | | | - | - | - | - | |
| Part des réassureurs | R0440 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Nette | R0500 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Dépenses engagées | R0550 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Autres dépenses | R1200 | | | | | | | - | |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | - | |

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie | | | | | Engagements de réassurance vie | | Total | |
|---|--------------|--|--|--|-----------------------|--|---|---------------------|----------------|-------------------|
| | | Assurance maladie | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance maladie | | Réassurance vie |
| <i>En milliers d'euros</i> | | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0300 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1410 | 277 030 | 13 407 093 | 4 250 191 | 1 554 609 | - | - | 303 672 | 961 870 | 20 754 465 |
| Part des réassureurs | R1420 | 47 985 | 1 681 | - | 107 617 | - | - | - | - | 157 283 |
| Net | R1500 | 229 045 | 13 405 412 | 4 250 191 | 1 446 992 | - | - | 303 672 | 961 870 | 20 597 182 |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1510 | 276 930 | 13 407 092 | 4 250 191 | 1 554 609 | - | - | 303 679 | 961 870 | 20 754 371 |
| Part des réassureurs | R1520 | 47 983 | 1 681 | - | 107 617 | - | - | - | - | 157 281 |
| Net | R1600 | 228 947 | 13 405 411 | 4 250 191 | 1 446 992 | - | - | 303 679 | 961 870 | 20 597 090 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut | R1610 | 159 474 | 15 353 890 | 1 204 355 | 431 206 | - | - | 150 744 | 662 263 | 17 961 932 |
| Part des réassureurs | R1620 | 23 758 | 1 633 | - | 91 872 | - | - | - | - | 117 263 |
| Net | R1700 | 135 716 | 15 352 257 | 1 204 355 | 339 334 | - | - | 150 744 | 662 263 | 17 844 669 |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | |
| Brute - Assurance directe et réassurance acceptée | R1710 | 199 300 | 4 202 001 | 4 310 046 | 238 521 | - | - | 84 209 | 413 211 | 9 447 288 |
| Part des réassureurs | R1720 | 31 404 | - | - | 2 073 | - | - | - | - | 33 477 |
| Nette | R1800 | 167 896 | 4 202 001 | 4 310 046 | 236 448 | - | - | 84 209 | 413 211 | 9 413 811 |
| Dépenses engagées | R1900 | 35 517 | 1 001 740 | 329 004 | 659 674 | - | - | 136 177 | 52 611 | 2 214 723 |
| Autres dépenses | R2500 | - | - | - | - | - | - | - | - | 134 526 |
| Total des dépenses | R2600 | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 349 249 |

| | | Pays d'origine | 5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie | | | | | Total 5 principaux pays et pays d'origine |
|---|--------------|----------------|---|-------|-------|-------|-------|---|
| | | | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | |
| <i>En millions d'euros</i> | | | | | | | | |
| Primes émises | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0110 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | - | - | - | - | - | - | - |
| Part des réassureurs | R0140 | - | - | - | - | - | - | - |
| Net | R0200 | - | - | - | - | - | - | - |
| Primes acquises | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0210 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | - | - | - | - | - | - | - |
| Part des réassureurs | R0240 | - | - | - | - | - | - | - |
| Net | R0300 | - | - | - | - | - | - | - |
| Charge des sinistres | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | - | - | - | - | - | - | - |
| Part des réassureurs | R0340 | - | - | - | - | - | - | - |
| Net | R0400 | - | - | - | - | - | - | - |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | |
| Brute – Assurance directe Variation | R0410 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brute – Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | - | - | - | - | - | - | - |
| Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | - | - | - | - | - | - | - |
| Part des réassureurs | R0440 | - | - | - | - | - | - | - |
| Nette | R0500 | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépenses engagées | R0550 | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres dépenses | R1200 | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des dépenses | R1300 | - | - | - | - | - | - | - |

| | | Pays de domiciliation | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie | | | | | Total |
|---|--------------|-----------------------|--|------------|----------|----------|----------|-------------------|
| | | | LU | ES | - | - | - | |
| <i>En milliers d'euros</i> | | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0630 | C0270 | C0280 |
| Primes émises | | | | | | | | |
| Brut | R1410 | 19 817 271 | 936 248 | 946 | - | - | - | 20 754 465 |
| Part des réassureurs | R1420 | 156 955 | - | 328 | - | - | - | 157 283 |
| Net | R1500 | 19 660 316 | 936 248 | 618 | - | - | - | 20 597 182 |
| Primes acquises | | | | | | | | |
| Brut | R1510 | 19 817 177 | 936 248 | 946 | - | - | - | 20 754 371 |
| Part des réassureurs | R1520 | 156 953 | - | 328 | - | - | - | 157 281 |
| Net | R1600 | 19 660 224 | 936 248 | 618 | - | - | - | 20 597 090 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | |
| Brut | R1610 | 17 313 947 | 647 708 | 277 | - | - | - | 17 961 932 |
| Part des réassureurs | R1620 | 116 987 | - | 276 | - | - | - | 117 263 |
| Net | R1700 | 17 196 960 | 647 708 | 1 | - | - | - | 17 844 669 |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | |
| Brute | R1710 | 9 034 082 | 413 123 | 83 | - | - | - | 9 447 288 |
| Part des réassureurs | R1720 | 33 477 | - | - | - | - | - | 33 477 |
| Nette | R1800 | 9 000 605 | 413 123 | 83 | - | - | - | 9 413 811 |
| Dépenses engagées | R1900 | 2 175 980 | 38 405 | 338 | - | - | - | 2 214 723 |
| Autres dépenses | R2500 | - | - | - | - | - | - | 134 526 |
| Total des dépenses | R2600 | - | - | - | - | - | - | 2 349 249 |

| | | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en unités de compte | | | Autres assurances vie | | | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé |
|--|-------|--|--|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|
| | | | | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | |
| En milliers d'euros | | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | - | - | | | - | | | - |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0020 | - | - | | | - | | | - |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation brute | R0030 | 225 488 106 | | 44 749 947 | - | | - | 2 429 591 | - |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0080 | - | | - | - | | - | 466 092 | - |
| Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie | R0090 | 225 488 106 | | 44 749 947 | - | | - | 1 963 499 | - |
| Marge de risque | R0100 | 372 332 | 812 513 | | | 108 205 | | | - |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0110 | - | - | | | - | - | - | - |
| Meilleure estimation | R0120 | - | | - | - | | - | - | - |
| Marge de risque | R0130 | - | - | | | - | | | - |
| Provisions techniques – Total | R0200 | 225 860 438 | 45 562 461 | | | 2 537 795 | | | - |

| | | Réassurance acceptée | Total (vie hors santé, y compris UC) | Assurance santé (assurance directe) | | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Réassurance santé (réassurance acceptée) | Total (santé similaire à la vie) | |
|--|-------|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|--|--|----------------------------------|-----------|
| | | | | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties | | | | |
| En milliers d'euros | | C0100 | C0150 | C0160 | C0170 | C0180 | C0190 | C0200 | C0210 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | - | - | - | | | - | - | - |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0020 | - | - | - | | | - | - | - |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | | | |
| Meilleure estimation brute | R0030 | 8 100 727 | 280 768 371 | | - | 798 361 | - | 442 407 | 1 240 768 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0080 | 18 007 | 484 099 | | - | 345 762 | - | 31 673 | 377 434 |
| Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie | R0090 | 8 082 720 | 280 284 272 | | - | 452 599 | - | 410 735 | 863 333 |
| Marge de risque | R0100 | 10 296 | 1 303 346 | 170 185 | | | - | 38 456 | 208 641 |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0110 | - | - | - | | | - | - | - |
| Meilleure estimation | R0120 | - | - | - | | | - | - | - |
| Marge de risque | R0130 | - | - | - | | | - | - | - |
| Provisions techniques – Total | R0200 | 8 111 023 | 282 071 717 | 968 546 | | | - | 480 863 | 1 449 409 |

S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

| | | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques | Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|---|-------|--|---|--|--|--|
| <i>En milliers d'euros</i> | | C0010 | C0030 | C0050 | C0070 | C0090 |
| Provisions techniques | R0010 | 283 521 126 | - | - | 285 193 | - |
| Fonds propres de base | R0020 | 19 909 854 | - | - | (208 283) | - |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | R0050 | 19 909 854 | - | - | (208 285) | - |
| SCR | R0090 | 10 069 701 | - | - | (17 111) | - |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR | R0100 | 15 875 326 | - | - | (209 823) | - |
| Minimum de capital requis | R0110 | 4 531 366 | - | - | (7 701) | - |

En milliers d'euros

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|-------|-----------|--------------------------|----------------------|-----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | 1 029 935 | 1 029 935 | | - | |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | 3 231 889 | 3 231 889 | | - | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | - | - | | - | |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | - | | - | - | - |
| Fonds excédentaires | R0070 | - | - | | | |
| Actions de préférence | R0090 | - | | - | - | - |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | - | | - | - | - |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 9 379 029 | 9 379 029 | | | |
| Passifs subordonnés | R0140 | 6 269 001 | | 1 328 201 | 4 940 800 | - |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | - | | | | - |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | - | - | - | - | - |

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2

| | | | | | | |
|--|--------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|----------|
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2 | R0220 | - | | | | |
| Deductions | | | | | | |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers | R0230 | - | - | - | - | - |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 19 909 854 | 13 640 852 | 1 328 201 | 4 940 800 | - |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande | R0300 | - | | | - | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310 | - | | | - | |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande | R0320 | - | | | - | - |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | - | | | - | - |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | - | | | - | |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | - | | | - | - |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | - | | | - | |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE | R0370 | - | | | - | - |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | - | | | - | - |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | - | | | - | - |

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---|--------------|-------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------|----------|
| <i>En milliers d'euros</i> | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres éligibles et disponibles | | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0500 | 19 909 854 | 13 640 852 | 1 328 201 | 4 940 800 | - |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0510 | 19 909 854 | 13 640 852 | 1 328 201 | 4 940 800 | - |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0540 | 19 909 854 | 13 640 852 | 1 328 201 | 4 940 800 | - |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0550 | 15 875 326 | 13 640 852 | 1 328 201 | 906 273 | - |
| Capital de solvabilité requis | R0580 | 10 069 701 | | | | |
| Minimum de capital requis | R0600 | 4 531 366 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis | R0620 | 198% | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis | R0640 | 350% | | | | |

| <i>En milliers d'euros</i> | | C0060 |
|--|--------------|------------------|
| Réserve de réconciliation | | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 | 14 612 136 |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 | - |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 | 971 284 |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 | 4 261 824 |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 | - |
| Réserve de réconciliation | R0760 | 9 379 029 |
| Bénéfices attendus | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie | R0770 | 561 003 |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie | R0780 | - |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 | 561 003 |

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis — pour les entreprises qui utilisent la formule standard

| | | Capital de solvabilité requis brut | Simplifications |
|--|--------------|------------------------------------|-----------------|
| | | C0110 | C0120 |
| <i>En milliers d'euros</i> | | | |
| Risque de marché | R0010 | 26 759 870 | |
| Risque de défaut de la contrepartie | R0020 | 217 349 | |
| Risque de souscription en vie | R0030 | 1 698 004 | - |
| Risque de souscription en santé | R0040 | 262 432 | - |
| Risque de souscription en non-vie | R0050 | - | - |
| Diversification | R0060 | (1 575 922) | |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | R0070 | - | |
| Capital de solvabilité requis de base | R0100 | 27 361 734 | |

| Calcul du capital de solvabilité requis | | C0100 |
|--|--------------|-------------------|
| Risque opérationnel | R0130 | 1 093 069 |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques | R0140 | (15 994 818) |
| Capacité d'absorption de pertes des impôts différés | R0150 | (2 394 950) |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | - |
| Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire | R0200 | 10 069 701 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | - |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 10 069 701 |

| Autres informations sur le SCR | | |
|---|-------|-----------|
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | - |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | 9 797 822 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | 271 880 |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | - |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | - |

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

| | | C0010 | | | |
|--|-------|-------|---|---|--|
| Résultat MCRL | R0010 | - | | | |
| | | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) | |
| | | | C0020 | C0030 | |
| <i>En milliers d'euros</i> | | | | | |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente | R0020 | | - | - | |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente | R0030 | | - | - | |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente | R0040 | | - | - | |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente | R0050 | | - | - | |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente | R0060 | | - | - | |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente | R0070 | | - | - | |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | R0080 | | - | - | |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente | R0090 | | - | - | |
| Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente | R0100 | | - | - | |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente | R0110 | | - | - | |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente | R0120 | | - | - | |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente | R0130 | | - | - | |
| Réassurance santé non proportionnelle | R0140 | | - | - | |
| Réassurance accidents non proportionnelle | R0150 | | - | - | |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | R0160 | | - | - | |
| Réassurance dommages non proportionnelle | R0170 | | - | - | |

uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

| | | C0040 |
|---------------|-------|-----------|
| Résultat MCRL | R0200 | 5 921 328 |

| | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation) |
|--|--------------|---|--|
| <i>En milliers d'euros</i> | | C0050 | C0060 |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties | R0210 | 196 407 703 | |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures | R0220 | 37 155 047 | |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte | R0230 | 44 749 947 | |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé | R0240 | 2 834 908 | |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie | R0250 | | 305 032 673 |

Calcul du MCR global

| <i>En milliers d'euros</i> | | C0070 |
|----------------------------------|--------------|------------------|
| MCR linéaire | R0300 | 5 921 328 |
| Capital de solvabilité requis | R0310 | 10 069 701 |
| Plafond du MCR | R0320 | 4 531 366 |
| Plancher du MCR | R0330 | 2 517 425 |
| MCR combiné | R0340 | 4 531 366 |
| Seuil plancher absolu du MCR | R0350 | 3 700 |
| Minimum de capital requis | R0400 | 4 531 366 |